BEAUMONT MONTEUX mag'

décembre 2016

BEAUMONT MONTEUX

L'accessibilité : Parlons-en !

Communication : Beaumont-Monteux sous toutes ses formes

Révision et modification du PLU

HTCC : Élargissement de la Communauté de Communes

Regard sur la commune

L'accessibilité : parlons-en !

L'accessibilité est l'affaire de tous. En effet, au niveau national, 12 millions de Français seraient concernés : les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc...

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a constitué une avancée importante en matière d'accessibilité de tous à tout. Cette loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est la principale loi sur les droits des personnes handicapées depuis celle du 30 juin 1975. Elle **a pour objectif une meilleure insertion dans la société française des personnes handicapées**, quel que soit le type de leur handicap, en leur permettant l'accès aux mêmes droits que chaque citoyen, en rendant accessible tous les lieux de la vie publique. Il importe que la continuité de la chaîne des déplacements soit respectée, incluant les transports, l'aménagement de la voirie, des espaces publics et des bâtiments dans leur ensemble, afin de permettre aux personnes handicapées d'être autonomes.

La commune de **Beaumont-Monteux**, après avoir établi un diagnostic d'accessibilité de la Voirie et des Espaces Recevant du Public, **s'est engagée dans la réalisation de travaux concourant à une meilleure accessibilité**. 2016 fut l'occasion de réaliser de nombreux travaux à la fois dans les bâtiments publics, mais aussi sur la voie publique.

Mairie :

Le bâtiment, refait en 2003 répondait déjà à plusieurs règles d'accessibilité, mais cela était insuffisant. En effet, **l'ascenseur** ne disposait pas des dernières évolutions en la matière. Ce retard a été rattrapé cet été par la mise en place d'un dispositif conforme aux normes.

Les baies vitrées sont susceptibles de représenter un danger pour les personnes mal voyantes. Un marquage adhésif du logo de la commune a permis de remédier à cette problématique et contribue à mettre le bâtiment de la Mairie en conformité avec la réglementation.

Salle des fêtes :

Les marches de la salle des fêtes étaient dépourvues de **mains courantes**. Un équipement sur mesure fut installé au cours de l'année.

Écoles :

La **rampe d'accès** située entre l'école publique et le restaurant scolaire, par laquelle passent quotidiennement une cinquantaine d'enfants et le personnel encadrant, n'était pas aux normes en vigueur. Aussi, une nouvelle rampe respectant l'inclinaison maximale à ne pas dépasser a été construite au cours du printemps.

L'escalier entre le préau et l'école a été sécurisé par la pose d'une main courante.

Voirie :

Un effort important a été fourni en 2016, de nombreuses actions visant à favoriser les mobilités douces s'étant concrétisées. Ainsi, la route de l'Hermitage a été munie d'un **plateau traversant**, et la rue de l'Isère a été dotée d'un **marquage au sol** destiné à préserver une voie de circulation aux piétons en incitant les automobilistes à s'éloigner du bord, en rétrécissant visuellement la chaussée. Enfin, les candélabres et potelets ont été traités dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité de la voie publique, en leur apposant un contraste visuel.

édito

En 2016, une fois de plus notre pays fut endeuillé par des actes barbares en particulier celui de Saint-Étienne du Rouvray et celui de Nice. En cette fin d'année ayons une pensée pour toutes ces victimes et leurs familles. 2016, c'est aussi un taux de chômage qui ne fléchit pas, un pouvoir d'achat qui est en baisse et un état qui se désengage vis-à-vis de nos collectivités. Faisons face à cela, ne tombons pas dans la morosité et luttons pour construire un pays meilleur.

Je remercie l'équipe municipale, les membres du CCAS et les services municipaux qui œuvrent pour améliorer le bien-être dans notre commune, en étant à l'écoute de nos concitoyens et aussi en s'investissant dans l'organisation de manifestations telle que le repas des aînés, le concert Madrigal, la venue du festival des humoristes, le FOOsTival, le forum des associations et une superbe exposition d'art le temps d'un week-end de Septembre, cette dernière ayant rencontré un grand succès auprès du public et des artistes. Il est regrettable toutefois que peu d'articles ne soient publiés dans la presse à l'occasion de ces manifestations.

Cela passe aussi par des décisions du conseil municipal : Pas d'augmentation des taxes communales, maintien des subventions aux associations, embellissement du village… sans oublier la sécurité et dernièrement l'adhésion à la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Je remercie toutes les associations, les personnes qui œuvrent dans de nombreux domaines (culturels, sportifs, scolaires et sociales ….) et qui se mobilisent pour que la vie soit agréable dans notre village et je renouvelle mon soutien et celui des élus.

2017, l'année des présidentielles mais aussi l'année du changement pour notre territoire. Au premier janvier une nouvelle communauté d'agglomération verra le jour avec de nouvelles compétences. Cette fusion d'Hermitage-Tournonais, du Pays de l'Herbasse et du Pays de Saint-Félicien formera un nouveau territoire de 41 communes et une population supérieure à 55 900 habitants. La nouvelle entité sera représentée par 71 sièges et notre commune aura un élu titulaire et un remplaçant.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous laisse le soin de découvrir en détail cette revue.

Bruno Sénéclauze
Maire de Beaumont-Monteux

EN LIGNE ! @

Retrouvez votre magazine en ligne, tous les articles et des infos pour tous !

+ sur www.beaumontmonteux.fr

Directeur de la publication : Bruno Sénéclauze
Comité de rédaction : Commission communication, mairie de Beaumont-Monteux, associations et écoles de Beaumont-Monteux
Conception graphique et maquette : Sevanova - www.sevanova.com
Crédit photos : Claude Fougeirol, Droits réservés, Emmanuelle Roche, Ville de Tournon, Mairie de Beaumont-Monteux, Shutterstock.
Impression : Blachon, Chateauneuf-sur-Isère
Imprimé sur papier FSC (Papier provenant de forêts aménagées de façon durable)

SOMMAIRE

page 2 ..... Regard sur la commune : l'accessibilité : parlons-en !
page 3 ..... Édito : le mot du Maire
page 4 ..... Sommaire
pages 4 à 10 ..... Résumé des délibérations de janvier à octobre 2016
pages 11 ..... État civil
pages 12-13 ..... Communication et affaires municipales
pages 14 à 18 ..... Jeunesse - Écoles - Amicale laïque
page 19 à 21 ..... Sports
page 22 à 27 ..... Vie associative
pages 28-29 ..... Culture et patrimoine
pages 30 à 32 ..... Urbanisme - Développement économique
pages 33 ..... Environnement - Employés communaux et services techniques
page 34 ..... Budget - HTCC
page 36 ..... Calendrier des manifestations (décembre 2016 à juin 2017)

conseils municipaux

18 janvier 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Marie-Chantal BLACHE, Michel BANC, Emeline THIEVENT, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Jean ABRIAL, Nathalie BANCHET.

Absent et excusé : Claude FELIX

Bon pour pouvoir : Claude FELIX à Jacques BREYTON

Secrétaire de séance : Jacques BREYTON

Hermitage -Tournonais Communauté de Communes : Modification des statuts

Considérant qu'Hermitage-Tournonais Communauté de communes est issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de l'Hermitage et de la Communauté de communes du Tournonais depuis le 1er janvier 2014,

Considérant qu'en tant qu'EPCI à fiscalité propre, Hermitage-Tournonais Communauté de communes avait 2 ans soit au plus tard le 31 décembre 2015 pour préciser dans ses statuts l'intérêt communautaire nécessaire à l'exercice des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, Vu la délibération 2015-236 du 16 décembre 2015, le Conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes a approuvé à l'unanimité l'harmonisation et l'extension de ses statuts,

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, le conseil municipal de chacune des communes membres dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur la modification envisagée. Après avoir effectué une présentation des statuts, Monsieur le Maire sollicite son Conseil municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les statuts d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Hermitage Tournonais Communauté de Communes - Schéma de mutualisation

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.5211-39-1.

La loi a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Vu la loi Maptam du 27 janvier 2014, notamment son article 67 relatif à la création de services communs. Vu la loi NOTRe, du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, confirmant que l'échéance prévue pour l'adoption du schéma de mutualisation est le 31 décembre 2015. Vu la délibération n° 2015-235 du 16 décembre 2015 d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes, actant la présentation du projet de schéma de mutualisation en séance, Considérant que les communes membres disposent de trois mois pour se prononcer à compter de la notification, Considérant que l'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduisent pour la Communauté de communes et ses communes membres l'existence et la prise en charge de problématiques communes. Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite de l'affirmation du territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche des interventions publiques au plus proche des besoins des communes et du territoire. Considérant qu'un travail de concertation a été conduit, au moyen d'une large participation aux ateliers de la mutualisation qui se sont déroulés du 2 au 4 novembre 2015. Composés d'élus, des directeurs et des services de la Communauté de communes et des communes du territoire, ce travail collectif, conduit par le cabinet Ouest-cités-conseils a permis la rédaction d'un premier projet de schéma présenté et débattu en Conseil des maires le 4 novembre 2015. Le projet est composé de deux volets :

- Fonctions supports et transversales
- Fonctions opérationnelles et ressources techniques

Ils sont subdivisés et déclinés en 8 axes et en 18 fiches actions de manière à ce qu'elles puissent être traitées de manières distinctes. Considérant que la Communauté de communes suite à son adoption rendra compte annuellement de sa mise en œuvre, pendant toute la durée du mandat. Après avoir effectué une présentation du schéma de mutualisation, M. le Maire sollicite son Conseil municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le Schéma de mutualisation d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Voirie - Convention pour une servitude de passage de ligne électrique souterraine avec le SDED

Il est rappelé au conseil municipal le projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques chemin du stade. Ce projet prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain ainsi que la pose d'un coffret électrique sur la parcelle ZK 444, appartenant au domaine privé de la commune. Il expose à l'assemblée délibérante qu'il convient alors d'instaurer une servitude de passage au profit du SDED, maître d'ouvrage des travaux et de conclure la convention de servitude de passage de ligne électrique souterraine.

À cet effet, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit du SDED sur la parcelle cadastrée ZK 444 ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le SDED ;
- d'autoriser le maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer ladite convention de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ensemble des propositions de Monsieur le maire.

Associations – Subvention exceptionnelle au Comité Saint Vincent

À l'occasion du corso 2016 (fête annuelle du village), le Comité Saint Vincent fait appel à une entreprise de sécurité afin d'assurer la surveillance de la soirée du 12 au 13 mars 2016. L'assemblée délibérante souhaite aider au financement de ce dispositif de sécurité dont le coût s'élève à 1 335,59 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité Saint Vincent d'un montant de 1 336 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits prévus en Réserves à l'article 6574 et mandatée sur justificatifs.

Voirie - Appellation de l'espace public situé devant la Mairie

Toutes les voies de la commune sont dénommées, et chaque adresse est numérotée. Cependant, l'espace public ouvert à la circulation entre la route du Vercors (RD101) et la rue des écoles (VC1), communément appelé « place de la Mairie », et délimité notamment par la Mairie, la salle des fêtes et la boulangerie-épicerie, n'a jamais été régulièrement dénommé. Il propose dès lors d'entériner la pratique en dénommant l'espace évoqué précédemment « place de la Mairie ». Par ailleurs, afin de faciliter l'intervention des secours, il est proposé d'attribuer le numéro 1 place de la Mairie, à la Mairie et le numéro 7 rue des écoles à la salle Équipement Rural d'Animation. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination, et les nouvelles numérotations et charge Monsieur le Maire d'informer les différents services et organismes concernés par cette modification.

Bâtiments – Demande de subvention DETR pour l'accessibilité de bâtiments publics

Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), exercice 2016, certaines opérations ont été définies comme prioritaires au niveau national, notamment l'accessibilité de tous les bâtiments publics. Conformément à la réglementation, un calendrier d'accessibilité a été établi. Certains des travaux présentés dans le calendrier sont éligibles à la DETR. Les travaux éligibles doivent avoir un coût supérieur à 8 000 € HT, puisque la subvention sollicitée doit être supérieure à 2 000 €. Dès lors, Monsieur le Maire expose au conseil que les travaux suivants doivent être réalisés et précise qu'ils relèvent des catégories d'opérations prioritaires :

Mairie, catégorie 6 des opérations prioritaires :

- Mise aux normes de l'ascenseur de la Mairie, pour un coût de 3 340,40 € HT
- Pose d'une main courante, escalier ouest, accès au parking en stabilisé, estimée à 380 € HT
- Pose de 2 mains courantes, escalier principal, accès parking de la place, estimée à 890 € HT
- Mise en place d'adhésifs pour signaler les baies vitrées de la Mairie : 490 € HT

École Henri Matisse, catégorie 2 des opérations prioritaires :

- Pose d'une main courante pour l'escalier reliant le préau au bâtiment de l'école élémentaire, pour un coût de 90 € HT
- Création d'une rampe d'accès entre l'école publique Henri Matisse et le restaurant scolaire pour un coût de 5 990 € HT, étant précisé que l'actuel cheminement présente une pente de 8 %.

Salle des fêtes, catégorie 6 des opérations prioritaires :

- Pose de 2 mains courantes, devant l'entrée principale, pour un coût de 720 € HT
- Pose d'une double main courante, accès PMR, pour un coût de 480 € HT

L'ensemble de ces travaux est estimé à 12 380,40 € HT, pour lesquels la subvention DETR est demandée, à hauteur de 25 % du coût estimé, soit 3 095,10 € HT. Il est précisé que les 75 % restants seront supportés par la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le maire et le charge d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention sollicitée.

Personnel : Création de poste

Suite à la réussite au concours interne sur épreuves organisées par le centre de gestion du Rhône pour couvrir les besoins de la région Rhône-Alpes, M. DUMOULIN Nicolas, adjoint administratif principal de 2ème classe de la commune de Beaumont-Monteux, a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2ème classe. Il est proposé au Conseil Municipal de créer l'emploi de rédacteur principal de 2ème classe sur lequel l'intéressé sera détaché stagiaire pour une durée de 1 an. À l'issue du stage, M. DUMOULIN pourra être titularisé par décision de l'autorité territoriale conformément aux dispositions statutaires. L'emploi d'Adjoint Administratif sera alors supprimé. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de créer l'emploi de Rédacteur Principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2016 en vue de la nomination de M. DUMOULIN,
- se dit favorable à la suppression du poste d'Adjoint Administratif lors de la titularisation de M. DUMOULIN dans le cadre des rédacteurs,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances – Budget Commune - Ouverture anticipée des crédits des dépenses d'investissement

Le conseil municipal, pour la poursuite normale des opérations dès le début de l'année 2016, autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours. Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule en son article L. 1 612-1 : « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Afin de ne pas retarder le démarrage des nouveaux dossiers, cette autorisation est sollicitée. Elle vaut pour la totalité des crédits d'investissement ouverts au budget principal de l'exercice 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget principal 2015.

25 janvier 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Claude FELIX, Michel BANC, Emeline THIEVENT, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Nathalie BANCHET. Absents et excusés : Jean ABRIAL, Emmanuelle ROCHE, Marie-Chantal BLACHE

Bon pour pouvoir : Jean ABRIAL à Bruno SENECLAUZE, Marie-Chantal BLACHE à Michel BANC, Emmanuelle ROCHE à Marie-Christine PORTE

Secrétaire de séance : Michel BANC

Personnel – Recrutement d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée

Compte tenu des effectifs scolaires pour l'année scolaire 2015-2016, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de seconder l'agent titulaire en charge de la surveillance des élèves dans la cour de l'école primaire publique pendant la pause méridienne (11h30 à 13h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) et ce jusqu'à l'arrivée des enseignants. À cet effet, une personne avait été recrutée en qualité de non titulaire de droit public en contrat à durée déterminée du 1er septembre 2015 au 5 juillet 2016. Cette personne a présenté sa démission le 19 janvier 2016. Par conséquent, il convient de recruter une nouvelle personne afin de seconder l'agent titulaire, en qualité d'agent contractuel en contrat à durée déterminée, du 1er février 2016 au 5 juillet 2016. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut afférent au 1er échelon du grade d'embauche (adjoint d'animation territorial de 2e classe) à raison d'un temps de travail annualisé de 7,24 h / semaine. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

21 mars 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Christian DELSARTE, Jacques BREYTON, Michel MONNERON, Claudine WASSILIEFF, Michel BANC, Emeline THIEVENT, Marie-Christine PORTE, Nathalie LARGERON, Nathalie BANCHET, Jean ABRIAL, Emmanuelle ROCHE, Marie-Chantal BLACHE. Absents : Claude FELIX, Luc TARDY

Secrétaire de séance : Nathalie BANCHET

Comptes administratifs et comptes de gestion 2015

Les comptes administratifs 2015 des budgets Commune, Service Assainissement, Commerces sont approuvés à l'unanimité.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- Compte administratif 2015 Commune : excédent de fonctionnement + 790 037,94 € déficit d'investissement - 79 805,87 €
- Compte administratif 2015 Assainissement : excédent de fonctionnement + 216 614,11 € excédent d'investissement + 112 171,09 €
- Compte administratif 2015 Commerces : excédent de fonctionnement + 4 746,15 € excédent d'investissement + 35 248,33 €

Compte tenu des opérations d'investissement engagées, l'affectation des résultats de fonctionnement est votée comme suit :

Budget Commune : 339 305,87 € d'excédent de fonctionnement seront affectés en section Investissement. Les comptes de gestion du receveur municipal, en concordance avec les comptes administratifs du Maire, sont approuvés à l'unanimité.

SDED : Raccordement individuel au forfait pour alimenter une construction

Le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune : raccordement au réseau BT pour alimenter une construction située route des Chênes à partir du poste Bourret. Accord du conseil à l'unanimité.

SDED : Électrification – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques chemin des Raisinières et chemin du Stade

Le SDED a étudié le projet d'effacement et fiabilisation des réseaux électriques chemin des Raisinières et chemin du Stade. La participation communale est de 27 176,10 €. Accord du conseil à l'unanimité.

SDED : Électrification –Dissimulation des réseaux téléphoniques chemin des Raisinières et chemin du Stade

Le SDED a étudié le projet de dissimulation des réseaux téléphoniques chemin des Raisinières et chemin du Stade. La participation communale est de 39 241,66 €. Accord du conseil à l'unanimité.

Finances : Subventions de l'Agence de l'Eau gérées par le Département de la Drôme

L'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Drôme ont reconduit leur partenariat relatif à la gestion des aides à l'investissement en eau et assainissement pour la période suivante : 01/01/2014 au 31/12/2018. Dans ce cadre, le Département constitue l'interlocuteur unique des collectivités éligibles aux aides des deux financeurs : il prend en charge l'envoi des dossiers de demande à l'Agence de l'eau et assure le versement des subventions attribuées par le Département et l'Agence. Pour bénéficier de ce guichet unique, le conseil municipal autorise le Département de la Drôme à percevoir les aides pour le compte de la commune et à les reverser à notre collectivité, et à effectuer les remboursements en cas de trop-perçu. À l'unanimité.

Assainissement : Redevance d'assainissement

Le tarif de la redevance d'assainissement concernant la période de consommation du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 est maintenu comme suit :

- Abonnement mensuel : 3,47 € HT par mois ;
- Tarif au m³ d'eau consommée : 0,55 € HT le m³.

À l'unanimité.

Assainissement : Redevance d'assainissement pour les foyers non alimentés en eau potable

Le tarif d'abonnement annuel par foyer non raccordé au réseau d'eau potable mais branché sur le réseau d'assainissement communal est maintenu à 80 € HT. À l'unanimité.

Personnel : Embauche de saisonniers pour les congés d'été

Il est décidé l'embauche au service technique de deux personnes âgées de 16 à 18 ans pour assurer pendant 4 semaines chacune en juillet et août les travaux d'entretien sur la commune. À l'unanimité. Les jeunes gens qui seraient intéressés par ce travail sont invités à déposer leur demande en mairie avant le 30 avril 2016.

29 mars 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Michel MONNERON, Marie-Chantal BLACHE, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Claude FELIX, Nathalie BANCHET. Absents : Jacques BREYTON (excusé), Nathalie LARGERON (excusée), Emeline THIEVENT. Bon pour pouvoir : Nathalie LARGERON à Emmanuelle ROCHE - Secrétaire de séance : Emmanuelle ROCHE

Taux d'imposition 2016

Les taux d'imposition sont maintenus ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation = 3,25 %
Taxe Foncière sur le Bâti = 9,70 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti = 19,74 %. À l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2016

Les budgets primitifs 2016 Commune, Commerces, Assainissement sont adoptés à l'unanimité. A) Budget Commune : Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 1 529 945 € en Fonctionnement et 1 064 423 € en Investissement. B) Budget Assainissement : Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 259 325 € en Fonctionnement et 222 710 € en Investissement. C) Budget Commerces : Les sections de fonctionnement et investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant de 15 698 € en Fonctionnement et 46 730 € en Investissement.

Assainissement : Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Il est proposé de fixer les montants de la PAC (droit de branchement au réseau assainissement) liés aux constructions existantes à 1 180 € par logement :

1) immeubles individuels existants : 1 180 €

2) immeubles existants comportant plusieurs logements : 1 180 € par logement

Rappel des montants de la PAC pour les constructions nouvelles :

1) Immeubles individuels neufs : 1 950 €

2) Immeubles neufs comportant plusieurs logements : 1 950 € par logement

Il est rappelé que ce montant n'est pas soumis à TVA.

conseils municipaux

30 mai 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Michel MONNERON, Emeline THIEVENT, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Jean ABRIAL, Nathalie LARGERON. Absents et excusés : Nathalie BANCHET, Claude FELIX, Marie-Chantal BLACHE

Bon pour pouvoir : Nathalie BANCHET à Bruno SENECLAUZE, Claude FELIX à Jacques BREYTON

Secrétaire de séance : Nathalie LARGERON

Hermitage Tournonais Communauté de Communes – Pacte financier et fiscal 2015-2020

La communauté de communes a élaboré un pacte financier et fiscal pour la période 2015-2020. Ce pacte, approuvé par délibération du conseil communautaire le 23 mars 2016, doit à présent être approuvé par les communes membres. M. SENECLAUZE rappelle que l'objectif d'un pacte est d'organiser contractuellement, de coordonner certaines décisions nécessaires, notamment dans les domaines financiers et fiscaux. Il s'agit donc de définir et de formaliser un accord global entre les communes et la communauté, dans une perspective de gestion à moyen terme, en répondant à la question suivante : qui fait quoi et avec quels moyens ? La conclusion d'un tel accord est indispensable pour asseoir la réalisation d'un projet de territoire partagé entre l'EPCI et les communes. Après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Pacte Financier et Fiscal 2015-2020 de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais. Pour : 12 Contre : 2 (J. BREYTON + son pouvoir) Abstention : 0

Hermitage Tournonais Communauté de Communes – Motion sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et la Drôme

En application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de la Drôme et de l'Ardèche ont été arrêtés en mars dernier.

À cette occasion, il a été proposé la fusion de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse avec Hermitage-Tournonais Communauté de communes. Par ailleurs, ce schéma préconise la fusion du Pays de St-Félicien avec les Communautés de communes du Val d'Ay et du Pays de Lamastre. Compte tenu de la communauté d'intérêts qui lie les Communautés de communes du Pays de l'Herbasse, d'Hermitage-Tournonais et du Pays de Saint-Félicien, le Conseil Communautaire d'Hermitage Tournonais Communauté de Communes demande le rattachement du Pays de Saint-Félicien à la future Communauté de communes Hermitage-Tournonais-Pays de l'Herbasse. En effet, comme le Conseil communautaire du Pays de Saint-Félicien a pu le rappeler lors de sa séance du 29 octobre 2015, le centre du bassin de vie naturel, reconnu par tous, est celui d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes. Aussi, les élus communautaires réaffirment leur volonté de voir fusionner le Pays de Saint-Félicien avec la future Communauté de communes Hermitage-Tournonais-Pays de l'Herbasse et demandent à chaque conseil municipal des communes membres d'approuver la motion correspondante. Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la motion et à la présenter à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Personnel - Convention de mise à disposition d'un agent de police municipale

La convention de mise à disposition de Monsieur DI MAURO Patrice, brigadier-chef principal de police municipale prenait effet le 1er juin 2013 pour une durée de trois ans renouvelable. Il convient de renouveler cette convention. Cette convention précise les modalités de la mise à disposition à la commune de Beaumont-Monteux de cet agent de police municipale par la commune de Saint Bardoux pour une durée d'un an renouvelable. Cette convention prend effet à compter du 1er juin 2016. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Personnel – Recrutement d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée à temps complet

La charge de travail du service technique est croissante, en raison des nécessités de l'entretien et de l'embellissement du patrimoine communal et du village. Dès lors, le recours aux agents titulaires, au nombre inchangé depuis de nombreuses années, pour accomplir l'intégralité des missions s'avère insuffisant. Par conséquent, il convient de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire, en contrat à durée déterminée. À cet effet, il est décidé de recruter une personne en contrat à durée déterminée du 1er septembre 2016 pour une durée d'un an, jusqu'au 31 août 2017. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut afférent au 1er échelon du grade d'embauche (adjoint technique territorial de 2e classe) à raison d'un temps complet. Adopté à l'unanimité.

Personnel – Participation de la commune à la protection sociale : Garantie « complémentaire santé »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la collectivité peut participer à la protection sociale des agents, dans le cadre de la procédure de « Labellisation », souscrite de manière individuelle et facultative par les agents. À l'instar de la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais, Monsieur le Maire, sur avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 25 avril 2016, propose de mettre en place à partir du 1er juillet 2016, une participation forfaitaire mensuelle fixée au prorata du temps de travail de l'agent en tenant compte des membres composant la famille qui sont effectivement bénéficiaires du contrat complémentaire santé et notamment :

COMPOSITION FAMILIALE BÉNÉFICIAIRE DU CONTRAT SANTÉ	MONTANT DE LA PARTICIPATION MENSUELLE EN EUROS BRUTS
Adulte	15
Adulte + 1 enfant	25
Adulte + n enfants	35
Couple	30
Couple + 1 enfant	40
Couple + n enfants	50

Les bénéficiaires de cette participation sont les agents titulaires et non titulaires de droit public et privé, réunissant les trois conditions suivantes : Être en activité, Être nommé sur des emplois permanents et après avoir effectué 6 mois de service ininterrompu (pour les non titulaires), ou sur des remplacements de la durée d'au moins 6 mois, ou des emplois non permanents de la durée supérieure à 6 mois et après 6 mois de service ininterrompu. Pouvant justifier via une attestation délivrée par la mutuelle d'une adhésion à un contrat complémentaire santé labellisé.

Seraient exclus : Tous les contrats de non titulaire d'une durée inférieure à 6 mois. Les congés parentaux, les disponibilités, les agents à la retraite. La notion de composition familiale s'entend : célibataires, pacsés, mariés. Les enfants sont considérés à charge lorsqu'ils sont scolarisés, jusqu'à leurs 25 ans. À partir de 16 ans, et jusqu'à la veille de leurs 25 ans (appréciée le 1er du mois qui précède le jour anniversaire), ils seront inclus dans la participation de l'agent si celui-ci fournit un certificat de scolarité en début de chaque année scolaire. Une seule participation serait versée par foyer. Si deux agents de la commune de Beaumont-Monteux, devaient appartenir au même foyer, un seul d'entre eux serait bénéficiaire de la participation employeur à la cotisation pour la complémentaire santé. Le montant de la participation ne pourrait excéder le montant de la cotisation dû par l'agent. Cette participation mensuelle serait versée directement aux agents. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de participer au financement des contrats labellisés auxquels les agents souscrivent dans le cadre de la garantie « complémentaire santé » selon les dispositions énoncées précédemment à compter du 1er juillet 2016.

Personnel – Participation de la commune à la prévoyance Garantie « maintien de salaire »

Dans le cadre de la prévoyance, la collectivité peut participer au financement des contrats labellisés auxquels les agents souscrivent. À l'instar de la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais, Monsieur le Maire, sur avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 25 avril 2016, propose de participer à la cotisation des agents pour la garantie « prévoyance maintien de salaire » dans le cadre de la procédure de « Labellisation », souscrite de manière individuelle et facultative de ses agents. Le montant mensuel de la participation pourrait être fixé à 7 € bruts par agent, au prorata du temps de travail. Les bénéficiaires de cette participation sont les agents stagiaires, titulaires et non titulaires de droit public et privé réunissant les trois conditions suivantes : Être en activité, être nommés sur des emplois permanents d'une durée de 12 mois minimum (pour les non titulaires), ou sur des remplacements de la durée d'au moins 12 mois, ou des emplois non permanents d'une durée supérieure à 12 mois, pouvant justifier via une attestation délivrée par la mutuelle d'une adhésion à un contrat prévoyance maintien de salaire labellisé.

Seraient exclus les congés parentaux, les disponibilités, les agents à la retraite. Cette participation mensuelle serait versée directement aux agents. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de participer à compter du 1er juillet 2016, à la cotisation des agents pour la garantie « prévoyance maintien de salaire » et fixe le montant de la participation à 7€ bruts par agent, au prorata du temps de travail.

Associations – Subvention exceptionnelle à l'association BMVRC (Beaumont Monteux Voitures Radio Commandées)

Dans le cadre de la réfection du circuit de modélisme de Beaumont-Monteux, l'association BMVRC a sollicité la commune pour aider au financement de cette prestation d'un montant de 21 725,50 € HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'association BMVRC une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour aider à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur les crédits prévus en Réserves à l'article 6574 et mandatée sur justificatifs.

21 juin 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Michel MONNERON, Emeline THIEVENT, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Claude FELIX, Nathalie LARGERON, Marie Chantal BLACHE, Nathalie BANCHET. Absents et excusés : Jean ABRIAL

Bon pour pouvoir : Jean ABRIAL à Bruno SENECLAUZE

Secrétaire de séance : Claudine WASSILIEFF

Hermitage Tournonais Communauté de Communes - Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion d' « Hermitage Tournonais Communauté de Communes » avec la communauté de communes du « Pays de l'Herbasse »

Le Maire rappelle les dispositions législatives et réglementaires suivantes, notamment :

- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-43-1 ;
- l'arrêté n° 2016-085-0010 du 25 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Drôme,
- l'arrêté n° 07-2016-03-30-002 du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Ardèche

Monsieur le Maire expose aussi que le Préfet de l'Ardèche et le Préfet de la Drôme ont par arrêté n°07-2016-04-20-006 en date du 20 avril 2016 arrêté le projet de périmètre. Cet arrêté, notifié à la commune le 26 avril 2016, prévoit qu'Hermitage-Tournonais Communauté de communes et la Communauté de communes Pays de l'Herbasse fusionnent pour aboutir à un seul EPCI dans la perspective de la création d'une Communauté d'Agglomération. Chaque arrêté de « projet de périmètre » est soumis au vote des EPCI et des communes concernées par le nouveau schéma dans un délai de 75 jours à compter de cette notification. À ce titre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. À défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la Commission Départementale de Coopération intercommunale (CDCI) de l'Ardèche. Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'1 mois à compter de sa saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les Maires des communes intéressées et les Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes et de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse, tel qu'arrêté par le préfet de l'Ardèche et de la Drôme par arrêté n° 07-2016-04-20-006 du 20 avril 2016, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (J. BREYTON)

Personnel - Création d'un Emploi d'ATSEM de 1ère classe

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Il explique que la création de l'emploi d'ATSEM à compter du 1er octobre 2016 est justifiée par les effectifs prévus à la rentrée de septembre 2016 au Groupe Scolaire Henri Matisse. Cet emploi correspond au grade d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1ère classe. La durée hebdomadaire de service afférente (temps de travail annualisé) est fixée à 30h19. Monsieur Le Maire rappelle que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article 3-3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper, dans les communes de moins de 2000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, un emploi permanent lorsque la création de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Monsieur Le Maire précise que la fluctuation des effectifs à chaque rentrée scolaire à l'école maternelle nécessite le recours à un agent non titulaire. Le recrutement s'opérera au vu de la détention du CAP Petite Enfance au minimum. Le niveau de rémunération s'établit à l'IB 342. La durée de l'engagement est fixée à 2 ans à compter du 1er octobre 2016. Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'ATSEM de 1ère classe, rémunéré à l'indice brut 342, à raison d'un temps de travail annualisé de 30h19 par semaine, à compter du 1er octobre 2016 pour une durée de 2 ans ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Cimetière communal - Approbation du règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose d'un règlement du cimetière entré en vigueur le 19 janvier 2004, modifié le 25 juillet 2011. En 2016, un nouveau projet de règlement a été élaboré, afin de tenir compte notamment des évolutions réglementaires. Monsieur le Maire précise que ce règlement a été élaboré par la commission services techniques, et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement du cimetière.

École Publique - Réforme des rythmes scolaires - Fixation des tarifs des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016, l'aide de l'État de l'ordre de 50 €/ an et par enfant cessera d'être versée. Il explique que la commune souhaite maintenir la qualité des activités proposées grâce au partenariat avec l'association Familles Rurales. Afin de permettre la poursuite de ces activités et de combler la perte de l'aide de l'État, il est proposé de demander une participation financière aux familles, et d'adopter un règlement intérieur des TAP. Il est proposé d'instaurer un tarif unique par enfant, mais différent par périodes, avec une dégressivité en cas d'inscription à l'année, selon les modalités suivantes : Inscription les mardis et vendredis (2 séances d'1h30 par semaine) :

- 1ère période (rentrée de septembre aux vacances de noël) : 30 €
- 2ème période (rentrée des vacances de noël aux vacances de printemps) : 30 €
- 3e période (rentrée des vacances de printemps aux vacances d'été) : 20 €
- Année scolaire entière : 60 €

Inscription les mardis ou vendredis (1 séance d'1h30 par semaine) :

- 1ère période (rentrée de septembre aux vacances de noël) : 15 €
- 2ème période (rentrée des vacances de noël aux vacances de printemps) : 15 €
- 3e période (rentrée des vacances de printemps aux vacances d'été) : 10 €
- Année scolaire entière : 30 €

Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal approuve :

- l'instauration d'une participation financière des familles
- le règlement intérieur des TAP
- les tarifs proposés
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 1 (C. FELIX)

Finances - Création d'une régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes afin de percevoir le paiement des familles inscrivant leurs enfants aux TAP et énonce les dispositions réglementaires en vigueur, à savoir :

- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22
- Le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
- Les articles R1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à

la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

- Les articles R423-32-2 et R423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation
- L'article L315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- L'article L6143-7 du Code de la Santé Publique
- L'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de

responsabilité susceptible

d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents

- L'avis conforme du comptable public assignataire

Il convient dès lors de fixer les règles de la régie de recettes comme suit :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes pour la commune de Beaumont-Monteux à compter du 1er juillet 2016

ARTICLE 2 - Cette régie est installée en mairie, 1 place de la mairie, 26 600 Beaumont-Monteux

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants : Inscriptions aux TAP

ARTICLE 5 – La règle relative aux inscriptions aux TAP est le paiement en une seule fois, avant le commencement de la période considérée. Toutefois, pour les familles ayant au moins deux enfants inscrits en TAP, un paiement en deux fois, pour les inscriptions pour l'année entière est autorisé. Dans cette situation, le 1er paiement intervient à l'inscription, le second intervient en décembre.

ARTICLE 6 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques bancaires

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance

ARTICLE 7 - Le régisseur remettra les chèques au comptable public assignataire au moins une fois par mois

ARTICLE 8 - Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre

ARTICLE 9 - Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur

ARTICLE 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

ARTICLE 12 - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération. Adopté à l'unanimité.

Finances - Motion pour le maintien de la Trésorerie de Tain

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a pris la décision de fermer trois postes dans le nord Drôme : Les trésoreries du Grand-Serre, de Tain l'Hermitage et de Saint Rambert d'Albon. C'est une grave atteinte au maillage administratif de notre territoire et un nouveau recul pour les services publics de proximité. Vu l'importante fréquentation de la trésorerie par la population de notre territoire, cette fermeture va entraîner de grandes difficultés pour nos administrés. Ces difficultés seront d'autant plus importantes pour les citoyens ayant des problèmes de mobilité. Notre service comptabilité et les détenteurs de régies communales verront également leur travail grandement impacté par le déménagement de la trésorerie de Tain. C'est pourquoi, le conseil municipal émet le vœu que cette décision de fermeture soit revue et que cet important service de proximité qu'est la trésorerie soit maintenu. Considérant qu'il est indispensable de maintenir ce service autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national. Considérant que la perte de ce service concourt à la désertification des communes rurales, et que l'État ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural. Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande le maintien de la trésorerie de Tain L'Hermitage.

18 juillet 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine PORTE, Michel MONNERON, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Nathalie LARGERON, Marie Chantal BLACHE, Jean ABRIAL, Nathalie BANCHET. Absents : Michel BANC (excusé), Emeline THIEVENT, Claude FELIX - Bon pour pouvoir : Michel BANC à Bruno SENECLAUZE - Secrétaire de séance : Luc TARDY

SIEV – Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de fusion, au 1er janvier 2017 du syndicat intercommunal des Eaux de la Veaune et du syndicat intercommunal de l'Eau et l'Assainissement de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun. Celui-ci était inscrit dans le SDCI de la Drôme arrêté le 25 mars 2016, il comprenait 18 communes membres. Il rappelle le vote favorable du conseil municipal pour ce projet de fusion par délibération n°59-2015 en date du 9 novembre 2015. Le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts de cette nouvelle structure. Le périmètre du syndicat résultant de la fusion entre le SIE de la Veaune et le SIEA de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun sera celui des communes de Beaumont-Monteux, Chanos Curson, Chantemerle Les Blés, Chavannes, Clérieux, Crozes Hermitage, Erôme, Gervans, Glun, Granges Les Beaumont, Larnage, La Roche de Glun, Marsaz, Mercurol-Veaunes, Pont de l'Isère, Saint Bardoux, Saint Donat sur l'Herbasse, Serves sur Rhône. Le projet de statuts de cette nouvelle structure dont Monsieur le Maire fixe le nombre de délégués à deux pour chaque commune membre, indique que la nouvelle structure sera créée pour une durée illimitée. Elle sera dénommée « Eau de la Veaune », son siège sera établi 854 route du bois de l'âne à Marsaz. Cette structure exercera pour les communes membres la compétence Eau Potable de façon obligatoire et la compétence Assainissement épuration de façon optionnelle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'arrêté de projet de périmètre,
- approuve le projet de statuts.

Urbanisme – Modification du Plan Local d'Urbanisme - Lancement de la procédure

Monsieur le Maire rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal a été approuvé par délibération du 3 décembre 2004, et qu'il fit ensuite l'objet de 4 modifications et d'une révision :

- 1ère modification du PLU approuvée le 4 septembre 2006 portant sur diverses adaptations du PLU, telles que la hauteur des clôtures et leur aspect, le rejet des eaux de piscine, la

conseils municipaux

desserte en assainissement, les espaces libres et les plantations, les occupations et utilisations du sol, l'aspect extérieur des constructions, notamment,

- Révision simplifiée du PLU approuvée le 31 mars 2008, pour permettre l'extension du jardin zen,
- 2ème modification du PLU, approuvée le 31 mars 2008, portant sur la réduction d'emplacements réservés (zone 4AUa), au centre du village,
- 3e modification du PLU, approuvée le 5 juillet 2010, relative à la suppression d'emplacements réservés devenu inutiles, entre la rue des écoles et la maison des associations aujourd'hui,
- 4e modification du PLU, approuvée le 17 octobre 2011 relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU quartier du Port (création zone 6AUa et 7Aua, emplacements réservés pour l'aménagement du rond-point notamment).

Depuis l'approbation du PLU, plusieurs évolutions législatives sont intervenues qui ont modifié les principales dispositions du code de l'urbanisme : lois du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », du 27 juillet 2010 de « Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche », du 24 mars 2014 « pour l'accès au logement et un urbanisme rénové » (ALUR) et du 13 octobre 2014 « d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt », du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations mineures au PLU communal. En effet : Le règlement des zones agricoles du PLU actuel ne permet pas l'extension des habitations existantes et celui des zones naturelles n'est plus appliqué par la DDT suite aux dernières évolutions législatives. Il est donc nécessaire de modifier le règlement pour intégrer les dispositions de la loi dite « Macron » et permettre des extensions mesurées des constructions d'habitations existantes et des annexes selon les modalités définies par l'article L151-12 du Code de l'Urbanisme. Ces changements peuvent être effectués par délibération du Conseil Municipal après enquête publique dans le cadre de la procédure de modification. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLU, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance. Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés :

1 - d'engager une procédure de modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

2 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU ;

3 - de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la modification de PLU, une dotation, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme ;

4 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux représentants de:

- l'État
- la région,
- le département,
- l'autorité organisatrice des transports (AOT de Valence),
- les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat (CC Hermitage-Tournonais),
- l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale (SCOT du Grand Rovaltain),
- la chambre de commerce et d'industrie territoriale,
- la chambre de métiers,
- la chambre d'agriculture.

Pour : 12 Abstention : 1 (J. BREYTON) Contre : 0

Associations – Avenant à la convention de partenariat avec l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires impose de mettre en place une organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) depuis la rentrée 2014. À cet effet, une convention, dénommée « convention de partenariat sur les temps périscolaires », a été signée avec l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux, le 2 septembre 2014, conformément à la délibération n°56-2014 du 25 août 2014. Cette convention a pour objet de déléguer à l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux la mise en œuvre des TAP au groupe scolaire Henri Matisse et d'en préciser les termes opérationnels et financiers. L'article 5 prévoyait les modalités de versements des sommes nécessaires au bon déroulement des activités pour l'année scolaire 2014-2015. Il y a lieu de signer un avenant pour l'année scolaire 2016-2017 afin de définir le montant de la subvention de fonctionnement à allouer et ses modalités de versement. Après en avoir délibéré, et sur présentation des justificatifs de l'année écoulée, le conseil municipal et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux,
- se dit favorable aux versements des sommes indiquées sur l'avenant (compte 6 574) à l'association Familles Rurales de Beaumont-Monteux pour la mise en œuvre de ces TAP pour l'année scolaire 2016-2017 soit un acompte de 7 700 € en septembre 2016, un acompte de 10 000 € en janvier 2017 et un acompte de 6 400 € en avril 2017. Les crédits sont inscrits au budget communal.

Associations - Subvention exceptionnelle à l'association Mémoire de la Drôme

Compte tenu des difficultés financières rencontrées actuellement par l'association Mémoire de la Drôme, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 100 €. Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574.

Divers – Appel aux dons pour les communes sinistrées de Seine-et-Marne

Devant les conséquences dramatiques des intempéries récentes pour plusieurs communes de son département, l'Union des Maires de Seine-et-Marne a lancé un appel aux dons et ouvert un « compte solidarité » destiné à recevoir les dons de communes qui souhaitent participer à la reconstruction des communes sinistrées. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 300 €. Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574.

Divers - Organisation d'un concours amateur de peinture avec remise d'un prix au gagnant

Une exposition de peinture amateur sera organisée le week-end des 24 et 25 septembre 2016. Il est proposé d'organiser un concours amateur de peinture, avec remise d'un prix au gagnant, le 25 septembre 2016. Le prix sera constitué d'un repas dégustation pour 2 personnes auprès de l'École Chapoutier. Il est précisé que le montant du prix s'élève à 130 € TTC, qui sera prélevé sur l'article 6232. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe de l'organisation d'un concours primé et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Personnel - Recrutement d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée

Compte tenu des effectifs scolaires pour l'année scolaire 2016-2017, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir de seconder l'agent titulaire en charge de la surveillance des élèves dans la cour de l'école primaire publique pendant la pause méridienne (11h30 à 13h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) et ce jusqu'à l'arrivée des enseignants. À cet effet, il est décidé de recruter une personne en qualité de contractuel en contrat à durée déterminée du 1er septembre 2016 au 7 juillet 2017. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut afférent au 1er échelon du grade d'embauche (adjoint d'animation territorial de 2e classe) à raison d'un temps de travail annualisé de 7,28 h / semaine. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Voirie - Déclassement et cession d'une parcelle au SDIS de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction du CIS Le Chatelard, des échanges de terrain ont eu lieu entre la commune de Beaumont-Monteux, le Département de la Drôme et le SDIS de la Drôme. À cette occasion, la parcelle ZK 610, d'une superficie de 564 m², a été intégrée par erreur au domaine public de la commune, alors qu'elle devait être cédée au SDIS.

Afin de rectifier l'erreur, la commune chargea le cabinet 2B, géomètres-experts de modifier le parcellaire cadastral, pour recréer la parcelle. Cette démarche étant achevée, la parcelle ayant été recréée et numérotée ZK 682, il convient de la déclasser du domaine public pour l'intégrer au domaine privé, afin de pouvoir la céder au SDIS de la Drôme, conformément à la délibération en date du 25 mars 2013. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de classer dans le domaine privé communal la parcelle ZK 682, et d'approuver la cession de cette parcelle au SDIS de la Drôme. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- entérine la désaffectation de ce bien,
- déclasse la parcelle ZK 682 du domaine public afin de la classer dans le domaine privé communal,
- approuve la cession au SDIS de la Drôme, de cette parcelle conformément à la délibération en date du 25 mars 2013,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant chez Me Autones,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

École Saint Joseph - Subvention exceptionnelle pour une classe de découverte

L'école Saint Joseph a sollicité auprès de la commune une subvention exceptionnelle pour aider au financement d'une classe de découverte sans nuitées qui aura lieu au sein de l'école du 26 septembre au 30 septembre 2016 à destination de tous les élèves. Il est rappelé que l'école privée n'a pas bénéficié d'aide financière pour classe de découverte depuis la dernière classe de découverte organisée en octobre 2011. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 € par enfant domicilié sur la commune soit une aide globale de 1 750 € pour 35 enfants domiciliés à Beaumont-Monteux. Ce montant sera inscrit à l'article 6574 du budget 2016 et sera versé à l'OGEC sur présentation de justificatifs.

Finances : Décisions modificatives

Des virements de crédits ont été votés, à l'unanimité, sur le budget communal :

1) Section de fonctionnement : + 1 200 € art 73 925 (Fonds de Péréquation InterCommunal) chapitre 014
   - 1 200 € chapitre 022 dépenses imprévues
2) Section investissement : Dans le cadre de la modification du PLU, il convient de créer un nouveau programme en investissement.

Opération « Modification du Plan Local d'Urbanisme » à créer : + 3 000 euros - Opération 258 : « Révision Plan local d'Urbanisme » : - 3 000 €

18 octobre 2016

Présents : Bruno SENECLAUZE, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine GRIMAUD, Michel MONNERON, Jacques BREYTON, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Nathalie LARGERON, Marie Chantal BLACHE, Jean ABRIAL, Nathalie BANCHET, Michel BANC, Emeline THIEVENT. Absent : Claude FELIX

Secrétaire de séance : Marie-Christine GRIMAUD

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que l'École Saint Joseph a fait savoir que leur classe de découverte prévue en septembre 2016 était reportée d'une année.

Intercommunalité : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Pacte statutaire de l'EPCI issu de la fusion au 1er janvier 2017 et Avis sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes en date du 21 septembre 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5211-41-3, L5211-1, L5216-1 et suivants ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-201 604-20-006 relatif au projet de périmètre d'une nouvelle Communauté de communes issue de la fusion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes (HTCC) avec la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) ; Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Ardèche du 29 juillet 2016 et l'avis de la CDCI de la Drôme du 7 octobre 2016 ; Vu le courrier inter préfectoral du 20 septembre 2016 relatif à la mise en œuvre du SDCI ; Considérant que les CDCI de l'Ardèche et de la Drôme se sont prononcées sur le périmètre d'un nouvel EPCI issu de la fusion de HTCC avec la CCPH et la Communauté de communes Pays de Saint-Félicien (CCPSF) au 1er janvier 2017 ; Considérant qu'il y a lieu de déterminer concernant le futur EPCI : sa représentativité, son siège et sa dénomination provisoire ; Considérant que le Comité de pilote réunissant les trois EPCI a arrêté le pacte statutaire du futur établissement suivant :

- La représentativité « par défaut » prévue à l'article L5211-6-1 II à IV du CGCT permettant 71 sièges répartis ainsi :
- 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône ;
- 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage ;
- 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun ;
- 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercurol-Veaunes et de Saint-Jean de Muzols ;
- 1 siège pour les 34 autres communes.
- Le siège à 3 rue des Condamines, BP 103, 07 300 MAUVES Cedex.
- La dénomination provisoire : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.

Considérant qu'au 1er janvier 2017, l'EPCI issu de la fusion de HTCC, de CCPH et de CCSPF, formera un ensemble supérieur à 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour de communes centres présentant une unité urbaine de plus de 15 000 habitants, et ainsi, pourra être transformé en Communauté d'agglomération ; Considérant la volonté des trois EPCI de créer une Communauté d'agglomération ; Considérant qu'afin que les compétences de l'EPCI au 1er janvier 2017 soient celles d'une Communauté d'agglomération, le conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes a adopté le 21 septembre 2016, par délibération n°2016-185, une modification statutaire afin d'exercer les compétences prévues à l'article L5216-5 du CGCT ; Considérant que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer (cf article L5211-5 du CGCT), passé ce délai leur avis sera réputé favorable. Il est précisé que le préfet ne prononcera l'extension des compétences que si la majorité qualifiée requise est atteinte ; Il est proposé au Conseil municipal :

- de rendre un avis favorable concernant le périmètre définitif de l'EPCI issu de la fusion entre HTCC, la CCPH et la CCPSF au 1er janvier 2017.
- de se prononcer favorablement à la transformation en communauté d'agglomération.
- de se prononcer sur la représentativité permettant 71 sièges répartis ainsi :
- 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône ;
- 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage ;
- 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun ;
- 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercurol-Veaunes et de Saint-Jean de Muzols ;
- 1 siège pour les 34 autres communes.
- de fixer le siège du futur EPCI à 3 rue des Condamines, BP 103, 07 300 MAUVES Cedex.
- d'arrêter la dénomination provisoire suivante : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.
- de rendre un avis favorable sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais adoptée le 21 septembre 2016.
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- rend un avis favorable concernant le périmètre définitif de l'EPCI issu de la fusion entre HTCC, la CCPH et la CCPSF au 1er janvier 2017.
- se prononce favorablement à la transformation en communauté d'agglomération.
- fixe le siège du futur EPCI à 3 rue des Condamines, BP 103, 07 300 MAUVES Cedex.
- arrête la dénomination provisoire suivante : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.
- rend un avis favorable sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais adoptée le 21 septembre 2016.
- rend un avis défavorable sur la représentativité permettant 71 sièges répartis ainsi :
- 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône ;
- 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage ;
- 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun ;
- 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercurol-Veaunes et de Saint-Jean de Muzols ;
- 1 siège pour les 34 autres communes.
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente

délibération.

Hermitage Tournonais Communauté de Communes : Convention relative au transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace Aquatique Linaë

L'Espace Aquatique Linaë, équipement communautaire, est ouvert au public depuis le 6 juillet 2016. L'accueil des scolaires, prévu au projet d'exploitation, est effectif depuis la rentrée scolaire 2016-2017, afin de satisfaire à la volonté des collectivités du territoire de répondre aux directives ministérielles relatives à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des premier et second degrés. HTCC étant compétente pour le soutien financier aux frais de transports dans le cadre du soutien à l'apprentissage obligatoire de la natation pour les enfants scolarisés du territoire, il est proposé une convention entre HTCC et la commune fixant les modalités organisationnelle et financière de mise en œuvre du service de transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace Aquatique Linaë pour la période scolaire 2016-2017. Après en avoir délibéré et au vu du modèle présenté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention fixant les modalités organisationnelle et financière de mise en œuvre du service de transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace Aquatique Linaë pour la période scolaire 2016-2017,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention précitée.

Urbanisme – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Précisions sur les objectifs du PLU et la définition des modalités de la concertation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 101-2 et L 153-8 et suivants. Il est rappelé que, par délibération n°17/2015 du 2 mars 2015, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de la concertation. Afin de sécuriser la procédure, il apparaît souhaitable de préciser les objectifs du PLU et les modalités de la concertation, notamment pour répondre aux exigences de précision posées par la jurisprudence en ce qui concerne les objectifs, sur le fondement de l'arrêt de principe du Conseil d'État « Commune de Saint-Lunaire du 10 février 2010 ». Il est présenté les raisons de la révision du PLU :

I – Les motifs amenant la commune à engager la révision de son plu et les objectifs qu'elle se donne

A - Une révision rendue nécessaire par les nouvelles lois d'urbanisme et pour répondre aux objectifs portés par le scot et le plh en cours d'étude. La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tous les PLU doivent intégrer les dispositions de la loi Grenelle II au 1er janvier 2017 (lorsqu'une révision est engagée), ce qui n'est pas le cas du document actuel. Le projet communal intégrera également les nouvelles dispositions des lois ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), LAAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) et de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, (dite loi Macron). La commune est inscrite dans le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) Rovaltain Drôme-Ardèche, prescrit le 22 novembre 2010, en cours de finalisation (arrêté le 15.09.2016 par le syndicat, enquête publique finalisée) et le PLU devra être compatible avec les dispositions du futur SCOT. La Communauté de Communes Hermitage-Tournonais est en train d'élaborer un PLH (échéance 2017), avec lequel le PLU devra aussi être compatible.

B - Assurer une évolution démographique raisonnée et encadrée : La commune a connu une croissance démographique importante depuis 1975 et tout particulièrement sur la dernière période (2006-2012) : + 2 %/an, issue d'un important rythme de construction et qui a un impact sur le fonctionnement des équipements publics. Le projet communal cherchera à poursuivre le développement démographique de Beaumont-Monteux mais de manière plus encadrée et avec un rythme plus raisonné.

C- Répondre aux besoins en matière d'habitat : Le projet communal s'efforcera de répondre aux besoins du territoire en matière d'habitat (en particulier à destination des jeunes et des personnes âgées), tel que recensés par le SCoT et précisés dans le PLH en cours d'étude. Dans ce cadre, le projet devrait permettre :

- un rythme de construction maîtrisé, d'environ 8 logements/an, taux qui peut se justifier par la situation de la commune, au cœur du « triangle Rovaltain » (gare TGV, pôle Ecotox...) ;
- une diversification de l'offre de logements (en direction des jeunes, des personnes âgées, des familles monoparentales...) et continuer à développer l'offre locative. Il permettra notamment de dépasser l'objectif de 5 % de logements abordables. La Commune souhaite aussi profiter de la révision du PLU pour réfléchir à l'accueil d'hébergement pour personnes âgées (foyer-logement).

D - Répondre aux besoins en matière de commerces, services et activités : Le projet communal tâchera de :

- poursuivre l'accueil d'activités artisanales au sein de la zone de l'Île en mobilisant les disponibilités foncières au sein des zones du PLU actuel.
- permettre le maintien de commerces et de services de proximité au sein du centre-village, notamment dans les locaux communaux aujourd'hui vacants après la délocalisation du restaurant au quartier du Port.
- continuer à accueillir des activités compatibles avec l'habitat dans le tissu urbain existant, en permettant une certaine mixité des fonctions dans le centre-bourg et ses extensions résidentielles : habitat, commerces, services, bureaux et activités artisanales compatibles avec la proximité des autres fonctions.

E- Anticiper sur les besoins en équipements publics : Les élus identifient deux besoins en matière d'équipements publics :

- un redimensionnement éventuel de la station d'épuration pour accueillir de nouveaux habitants. La station d'épuration est dimensionnée pour 720 eq. Hab. Elle dessert le bourg et concerne 630 personnes. Éventuellement, des études techniques pourront être nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- l'agrandissement du cimetière.

F - Se développer en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et en maîtrisant l'étalement urbain

Le projet communal intégrera l'objectif porté par le SCOT de réduire de moitié la consommation foncière (92 ha/an de consommation foncière soit 325 ha entre 2016 et 2040 pour HTCC). À cette fin, le projet communal cherchera à optimiser la consommation foncière et les usages de l'espace en :

- développant des formes urbaines économes s'inscrivant dans les objectifs du SCOT. Le SCOT classe Beaumont-Monteux dans la catégorie des « villages périurbains » dont les objectifs de densité suivants devront être repris par le projet (chiffres en attente de l'approbation du SCOT) : 15 logements/ha sur la période 2016-2025 ; 20 logements/ha sur la période 2026-2040. Le SCOT émet également des prescriptions sur la répartition quantitative des trois typologies de l'habitat (collectif, intermédiaire, individuel).
- conforter l'enveloppe urbaine principale (le village de Beaumont-Monteux et le quartier du Port) en s'inscrivant dans une stratégie de renouvellement urbain (transformation du bâti ancien, mobilisation du parc de logements vacants, valorisation des dents creuses, requalification des friches, redécoupage parcellaire) et d'extension limitée.

G - Conserver le caractère rural avec une densité harmonieuse et faire que le développement urbain conforte la qualité du cadre de vie de Beaumont-Monteux

Afin de préserver le cadre de vie du centre-bourg et de ses extensions urbaines (existantes et à venir), le projet s'inspirera des objectifs de la Charte architecturale et paysagère du Pays de l'Hermitage :

- Préserver la qualité de vie dans le centre-bourg. Il s'agirait notamment de : repérer, préserver et valoriser les éléments patrimoniaux (bâtiments remarquables…) et de qualités paysagères (placette, vues, arbres remarquables...) présents dans le centre-bourg, s'assurer que tous les projets dialoguent avec l'existant et participent à la qualité de l'espace public (transition espace public/espaces privés...), favoriser et encadrer l'amélioration ou la transformation du bâti.

- Améliorer l'accessibilité du village : Renforcer l'offre de transports en commun en concertation avec le Département, poursuivre la valorisation de la pratique à l'échelle des piétons (continuité des parcours, accessibilité...). intégrer les mobilités douces dans les futures opérations d'aménagement.
- Maîtriser et améliorer la qualité des extensions urbaines : composer avec les qualités paysagères du site et prendre en compte la perception en site de plaine, s'assurer que les nouvelles implantations développent un paysage de qualité et créent des liens avec les espaces urbains situés à proximité, s'assurer d'une qualité de vie pour les futurs habitants et être attentif à la qualité des espaces publics, les limites et transitions espaces publics /espaces privés,
- Maîtriser et améliorer la qualité architecturale des constructions (adaptée au contexte et pouvant intégrer les évolutions du bâti : modes de vie, économie d'énergie, énergies renouvelables, éco-construction...).

H - Protéger et gérer les espaces agricoles : Au regard de l'importance de l'activité agricole dans l'économie locale et dans la qualité des paysages et du cadre de vie, la protection des espaces agricoles est un objectif fondamental. Pour y répondre, le futur PLU devra participer à :

- limiter la progression de l'urbanisation sur les terres agricoles ;
- maintenir la diversité des terres agricoles (viticulture, arboriculture, élevage, céréales) et protéger en priorité les terres plantées de vignes et inscrites en AOC ;
- protéger le potentiel de production et la fonctionnalité de l'espace agricole en évitant le morcellement et l'enclavement
- préserver les grandes continuités agricoles et paysagères ;

I - Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces naturels : Le projet communal déclinera localement les enjeux repérés par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) et le SCOT et identifiera les corridors et réservoirs de biodiversité présents sur la commune.

Il se donnera pour objectif de contribuer à préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue, ainsi que les éléments de paysage et de patrimoine naturel de la commune. Il cherchera à :

- concilier densification urbaine et protection de la nature
- protéger les cours d'eau et leurs abords (berges et ripisylves), les zones humides (mares, fossés...) et éloigner l'urbanisation de ces espaces
- préserver la fonctionnalité écologique de l'espace agricole en limitant l'étalement urbain et le mitage et en protégeant les éléments remarquables des espaces agricoles (arbres, haies, alignements, fossés et canaux d'irrigation, murs, patrimoine bâti...) ;
- préserver les boisements et favoriser les corridors entre ces espaces, voire compléter cette trame arborée existante
- préserver les corridors aériens…

J - Valoriser les paysages pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs : Le projet communal cherchera à participer à la valorisation touristique du territoire portée par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes et dont certains objectifs ont été identifiés dans la Charte architecturale et paysagère. Il pourra reprendre notamment les objectifs suivants : gérer et mettre en valeur les espaces naturels et de loisirs ; conforter l'offre viticole et la mise en tourisme des terroirs agricoles : renforcer l'attractivité des espaces agricoles, valoriser les paysages et le patrimoine, recréer des liens et des parcours : conforter et prolonger les itinéraires de circulations douces entre les zones bâties, entre les sites touristiques ; connecter les zones bâties aux itinéraires de promenade balisés, aux sites de loisirs ; s'appuyer sur la trame bleue du territoire pour conforter les liaisons douces ; proposer des liens doux (piétons, cycles) entre la Via Rhôna et le territoire (idem avec la véloroute-voie verte de l'Isère).

K – PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

La commune de Beaumont-Monteux est particulièrement soumise aux risques naturels et technologiques. Ainsi, le PLU devra : prendre en compte l'aléa inondation lié à l'Isère, à l'Herbasse et à la Veaune. Le risque inondation concernant l'Isère et l'Herbasse sont déjà pris en compte dans le PLU en vigueur. Le tracé de la Veaune a été rectifié dans les années 1960. Une zone inondable est constatée sur l'ancien tracé de la Veaune qui n'est pas prise en compte dans le PLU actuel. Le projet étudiera avec le contrat de rivière « Doux, Mialan, Veaune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère » la mise en place de bandes enherbées pour l'entretien de ce cours d'eau prendre en compte les risques technologiques, en particulier : les risques liés au transport de matières dangereuses (convois sur la D67 et la D153) et aux canalisations de transport de matières dangereuses (hydrocarbures), le risque de rupture de barrages, le risque de sites et sols pollués et installations de stockage de déchets. Ainsi que les servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. Le PLU devrait prévoir de ne pas augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour de ces lignes de transport d'électricité à très hautes tensions et de limiter les expositions aux champs électriques et électromagnétiques.

II – LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la révision du PLU doit faire l'objet d'une concertation pendant toute la durée d'élaboration du projet.

Il est demandé au conseil municipal :

1. d'approuver les objectifs poursuivis par cette révision, selon l'exposé des motifs ci-dessus,

2. que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : une information portant sur la procédure de révision du Plan Local et les précisions apportées aux objectifs du PLU et aux modalités de concertation sera faite dans la presse, une information régulière sera faite dans le bulletin municipal sur l'état d'avancement du projet, trois réunions publiques au moins seront organisées, un registre ou cahier est ouvert en mairie aux heures et jours d'ouverture afin de recueillir les observations, avis, idée. Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la délibération devra être transmise au préfet, et notifiée aux représentants de :

- l'État
- la région,
- le département,
- l'autorité organisatrice des transports (AOT de Valence),
- les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat (CC Hermitage-Tournonais)
- l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale (SCOT du Grand Rovaltain)
- la chambre de commerce et d'industrie territoriale
- la chambre de métiers,
- la chambre d'agriculture
- les communes limitrophes

Conformément aux articles R123-24 et 125 (anc. rédaction/ nouvelle rédaction : R153-20 et R153-21) du code de l'urbanisme, la délibération devra faire l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Finances – Admission en non valeur sur le budget assainissement

La trésorière a remis à la commune l'état de taxes et produits irrécouvrables et relatif aux titres de 2015 (R-2330045-326) sur le budget assainissement. Considérant que le comptable du trésor n'a pu recouvrer la totalité des sommes dues, l'assemblée délibérante se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de la somme non recouvrée d'un montant de 0,50 € et autorise Monsieur Le Maire à imputer cette dépense à l'article 6541.

Voirie – Acquisition de la parcelle ZB 63

Afin de permettre la sauvegarde et d'assurer la pérennité d'un espace boisé classé, il est proposé à l'assemblée délibérante d'acquérir auprès de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), titulaire d'une promesse unilatérale de vente consentie par le propriétaire actuel, la parcelle cadastrée ZB 63 d'une superficie de 38 a 79 ca, au moyen d'une promesse unilatérale d'achat par substitution. Le prix de vente est de 5 500 € HT, auxquels s'ajoutent 720 € de frais d'intervention SAFER. Les frais d'acte notarié sont à la charge du promettant. Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil : décide l'acquisition de l'immeuble cadastré ZB 63, dit que la somme nécessaire à cette acquisition sera financée par les crédits prévus au budget 2016, donne tous pouvoirs au Maire et en cas d'empêchement à un de ses adjoints, pour signer, la promesse unilatérale d'achat ainsi que l'acte authentique auprès de Me Olivier CHASTAGNARET, notaire à Saint-Péray (07 134), charge Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 (J. ABRIAL)

Personnel – Avenant au protocole ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail)

Par délibération du 11 février 2002, le conseil municipal donnait son accord sur le projet de protocole relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail du personnel communal.

L'organisation du temps de travail de 3 agents communaux (1 agent au service technique et 2 agents au service administratif) a été réétudiée par les élus, à la demande des intéressés. Après réflexion et en concertation avec les intéressés, il est proposé la réorganisation du temps de travail des agents : Vincent MICHELON, adjoint technique territorial principal de 2e classe, Frédérique DUMAS, rédacteur principal de 1e classe, Sandrine REILLE, adjoint administratif de 1e classe. La réorganisation proposée a recueilli l'avis favorable du comité technique le 3 octobre 2016. Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'application de ces dispositions qui prendront effet au 1er novembre 2016.

Association : Convention de mise à disposition à l'association Amicale Boules d'un ensemble communément dénommé « espace bouliste »

La rédaction de la convention fera l'objet d'une discussion au prochain conseil municipal.

Écoles – Opérations de sécurisation des écoles – Demande de subvention FIPDR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance), des crédits exceptionnels peuvent être sollicités auprès de l'État pour des opérations de sécurisation des écoles. Une circulaire préfectorale en date du 3 octobre 2016 précise que les travaux éligibles sont notamment les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante. M. SENECLAUZE fait alors part au conseil municipal, de la volonté de la commune de mettre en place un vidéophone aux portails de l'école maternelle et élémentaire du groupe scolaire Henri Matisse. À ce sujet, un devis a été établi. Dès lors, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention dans le cadre du FIPDR, au taux maximum auquel peut prétendre la commune, soit 80 % du montant HT des travaux. Il précise que le montant total des travaux s'élève à 3 959,58 € HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le FIPDR et le charge d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention sollicitée.

Bâtiments – Réhabilitation du local restaurant situé 4 route du Vercors

Monsieur le Maire rappelle que le commerce multi services « aux délices du palais » déménage début 2017, allée des quatre saisons. Aussi, afin de lutter contre la désertification du centre village, Monsieur le Maire propose de réhabiliter le local de l'ancien restaurant La Tonnelle, 4 route du Vercors. Ce bâtiment acquis par la commune en 2014 pourrait abriter une activité de bar-restaurant et services divers de proximité. Un projet en ce sens a été présenté en Mairie, avec l'objectif d'ouvrir en février 2017. Par conséquent, afin de favoriser la création d'une activité commerciale privée de proximité faiblement présente sur la commune et de contribuer à la redynamisation du centre village, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de réhabiliter ces locaux afin d'accueillir une activité principale de bar-restaurant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (Claudine WASSILIEFF s'étant retirée au moment du vote) : approuve la réhabilitation des locaux de l'ancien restaurant 4, route du Vercors, charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Information : Communication du rapport de synthèse Assainissement communal 2015

Le rapport de synthèse de l'assainissement communal pour l'année 2015 a été établi.

Hermitage Tournonais Communauté de Communes : Communication du rapport d'activités 2015 de la communauté de communes Hermitage-Tournonais et des comptes administratifs 2015

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité et les comptes administratifs de la communauté de communes Hermitage Tournonais pour l'exercice 2015 ont fait l'objet d'une communication du Maire.

état civil 2016

Naissances

LUCAS Ewan né le 16 décembre 2015
REYNAUD Élie né le 18 décembre 2015
TOURNAIRE JUNIQUE Noah né le 20 février 2016
LAFFONT Mélia née le 17 mai 2016
GARCIN Mathis né le 25 juin 2016
LAFFONT Titouan né le 27 juin 2016
DE CHALENDAR Rémy né le 26 août 2016
Eva PRUD'HOMME née le 10 novembre 2016

Mariages

METARFI Salah et LAURENT Julie le 16 avril 2016
LEGER Philippe et FELIX Marion le 10 septembre 2016
LAFFONT Cyril et PÉTRONE Laura le 17 septembre 2016

Décès

RAVIT Irénée décédé le 7 janvier 2016
REYNAUD née SERRET Josette décédée le 1er juin 2016
FAURE Marius décédé le 16 juin 2016
BISIAUX Édouard décédé le 21 juin 2016
VALLET Théophile décédé le 21 juillet 2016
PELLOUX-PRAYER François décédé le 13 août 2016
FERMOND née RONJAT Aimée décédée le 14 octobre 2016
BLACHE Christian décédé le 6 novembre 2016
BERARD née BRUSQUET Marie-France décédée le 10 novembre 2016

Élie REYNAUD

Titouan LAFFONT

Mélia LAFFONT

Mathis GARCIN

Marion FELIX & Philippe LEGER

Ewan LUCAS

Eva PRUD'HOMME

Communication : Beaumont-Monteux sous toutes ses formes

Une application citoyenne pour plus d'informations

Scannez-moi !

Besoin d'informations sur les dates de manifestations, sur les documents administratifs, ou même liés à l'éducation, de rechercher rapidement un numéro d'association, de professionnel de santé, de commerces…, vous trouverez tous ces renseignements sur l'application citoyenne Citizen Apps de la commune, mise en place depuis cet été.

Cette application, créée par la société TOO EASY, agence digitale à Valence, peut être **téléchargée gratuitement sur vos smartphones en saisissant « Beaumont Monteux » sur les plates formes « Play Store » ou « App Store ». Possibilité aussi d'utiliser le Qrcode.**

N'hésitez pas ! Vous recevrez toutes les actualités de l'année par notifications.

Un Nouveau Plan

La cartographie est un outil majeur de communication pour les collectivités locales. Incontournable, le plan de la commune, en dépliant, associe les techniques modernes des traitements de l'information géographique et les outils de création graphique permettant de créer une carte à la fois précise et attractive. Vous pourrez prochainement découvrir ce nouveau plan.

Bientôt, un site internet au goût du jour

Notre site internet étant vieillissant et n'étant pas adapté aux technologies d'aujourd'hui, les élus ont décidé de renouveler ce moyen de communication indispensable pour notre commune.

Une nouvelle mise en page, plus moderne et permettant d'être lue correctement sur smartphone, vous permettra de surfer plus facilement pour trouver toutes les informations importantes.

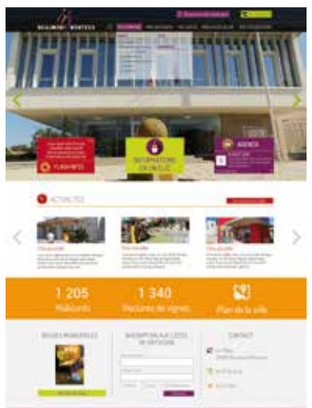

Beaumont-Monteux sur les ondes !

C'est au mois de juillet 2016, que notre commune est passée sur les ondes de radio Zig Zag.

Cette radio a diffusé sa chronique « Regard sur vos communes » concernant la commune de Beaumont-Monteux durant toute une semaine permettant de découvrir son histoire, ses lieux et en prime une interview de M. Le Maire.

Vous **trouverez les liens des podcasts sur notre site internet** qui vous permettront d'écouter les chroniques présentées par le journaliste Joris Capel de radio Zig Zag.

Ces dernières sont divisées en 5 parties :

- Histoire : Les caprices de l'Isère
- Découvertes des lieux : l'AOC Crozes Hermitage et le jardin zen d'Erik Borja
- Carte postale : les curiosités de Beaumont : le géocaching
- Info insolite : Le corso
- Mot du Maire

+ sur www.beaumontmonteux.fr

CCAS

La semaine bleue :

« Rester en forme pour faire société »

Tel était cette année **le thème de la semaine bleue**.

Le CCAS, avec le Cercle de la Fontaine, a organisé deux manifestations qui se voulaient correspondre à ce projet. C'est ainsi que le mardi 4 octobre, nos anciens étaient conviés à une **table ronde pour un mini-débat** conduit tour à tour par les sapeurs-pompiers, le staff médical de notre commune et une représentante départementale de l'ADMR.

Quelle attitude adopter pour éviter les chutes ? Quelle différence entre ostéopathie et kinésithérapie ? Quel est le rôle d'une auxiliaire de vie ? Celui d'une aide-ménagère ? Des conseils que nous connaissons certes, mais qu'il est toujours bon de rappeler…

C'est alors que remis en forme, nos aînés pouvaient rire à souhait à la pièce de théâtre du samedi 8 octobre interprétée par le TGB de Granges-les-Beaumont.

Opération « brioches »

La construction d'une villa dans le Sud de la Drôme pour des personnes handicapées intellectuelles retraitées, c'est ce à quoi vous avez participé en achetant, une ou plusieurs brioches de l'ADAPEI, aux bénévoles du CCAS (aidés par des élèves du lycée de la Pélissière). Encore merci à chacune et chacun d'entre vous.

SAIP : pour être alerté

(SAIP, Système d'Alerte et d'Information des Populations en cas de crise majeure)

L'application gouvernementale SAIP, disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play, a été élaborée depuis le 8 juin 2016 à la suite des attentats survenus en France en Janvier et novembre 2015 par le Ministère de l'Intérieur.

Elle **permet d'être alerté**, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat. Pour recevoir des alertes dans une zone où un risque vient d'être détecté par les autorités, l'utilisateur accepte d'être « géolocalisé ». L'application permet également à l'utilisateur de recevoir des notifications d'alertes qui se déclencheraient dans une zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d'enregistrer sur l'application jusqu'à 8 zones géographiques différentes. L'application **délivre les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte** et de la zone dans laquelle l'utilisateur se trouve.

Elle prend aussi en compte tous les risques majeurs naturels ou technologiques et délivre les messages de vigilance associés.

Pour plus d'infos : http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Lancement-de-l-application-mobile-SAIP

Règlement du cimetière

Afin d'adapter le règlement général du cimetière de la commune à la réglementation et de le mettre en conformité avec les décisions municipales, la Commission Services techniques a travaillé sur un nouveau règlement du cimetière qui a été approuvé en séance du conseil municipal le 21 juin 2016.

Le nouveau règlement porte sur la réglementation de la police des sépultures et du cimetière. **Ce règlement est consultable en Mairie et sur le site internet**.

Nous vous rappelons que les concessions doivent être entretenues et qu'aucun arbre ne peut être planté. Ne sont autorisées que les plantes annuelles.

Élections 2017

Les élections Présidentielles auront lieu :

1er tour : 23 avril 2017

2e tour : 7 mai 2017

Les élections Législatives auront lieu :

1er tour : 11 juin 2017

2e tour : 18 juin 2017

Afin de pouvoir voter à ces élections en 2017, vous pouvez déposer vos demandes d'inscription en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 inclus en présentant une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de

3 mois. **Le jour du vote vous devez obligatoirement présenter au bureau de vote une pièce d'identité**.

ados@beaumontmonteux.fr attend tes idées d'activités !

Depuis cette année, à chaque « petites vacances », la municipalité essaie de proposer quelques jours d'activités en direction des adolescents.

Ainsi lors des vacances de février 2016, une dizaine de jeunes ont pu découvrir le « Street Jazz », danse de rue avec Shéhérazade. À l'issue du stage, un montage vidéo a été remis aux participants.

Pour les vacances d'avril, nous étions partis sur une autre activité la slack line, hélas cette activité n'a pu avoir lieu, faute de participants. Seuls 2 jeunes s'étaient inscrits.

Lors de l'exposition de peinture du mois de septembre, 6 jeunes ont pu participer à un atelier aquarelle sur le thème de la vigne.

La commission Vie du Village est prête à écouter les propositions des ados pour organiser des activités sur la commune qui correspondent à leurs attentes.

Alors n'hésitez pas à nous proposer vos idées sur la boîte mail dédiée aux ados ados@beaumontmonteux.fr

Pour les jeunes de 13 à 18 ans : Pass'ados

Ciné Bouf, Pass'night, karting, bouge tes vacances, nuit du jeu vidéo, soirées Karaoké… voici un échantillon de tout ce que peut te proposer Pass'ados. La municipalité soucieuse de faire connaître cette structure intercommunale a invité le 10 juin 2016 à la Maison des Associations les parents et leurs jeunes lors d'une réunion interactive où chacun a pu faire connaissance avec le directeur de Pass'ados, les animateurs et comprendre le fonctionnement : inscriptions, l'accueil jeunes, les sorties, le transport…

Pass'ados propose de nombreuses activités sur la commune ou en dehors, n'hésite pas à les contacter :

Tél. : 06 10 75 87 42 et 06 09 49 08 33

www.facebook.com/pass.ados

blog : passados.wordpress.com

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAPs)

Le 20 juin 2016 à la Salle des Fêtes, une rencontre a eu lieu avec les parents d'élèves, les élus, les enseignants et l'association Familles Rurales, en charge des TAPs.

Lors de cette réunion, la municipalité et Familles Rurales ont fait le bilan de la période écoulée : taux de fréquentation, activités proposées…

La municipalité a informé les parents qu'**une participation de 60 € par enfant serait demandée, à partir de la rentrée de septembre 2016**, afin de maintenir des TAPs de qualité.

Les TAPs représentent une centaine d'heures par enfant sur l'année scolaire et ne sont pas obligatoires. Chacun a pu s'exprimer sur le sujet.

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est **une association, gérée par des parents bénévoles** d'enfants scolarisés dans les deux écoles de Beaumont-Monteux (Henri Matisse et Saint-Joseph).

Le restaurant accueille 125 enfants par jours répartis en deux services. Les repas sont préparés à 80 % sur place par 2 cuisinières, aidées par 3 personnes pour le service des repas.

L'objectif est de **servir aux enfants des repas équilibrés** et variés pour permettre à tous de découvrir des goûts différents en goûtant tout ce qui est proposé.

VOUS POUVEZ VISITER NOTRE SITE INTERNET : **www.restoscobeaumont.fr/**, il vous donne les informations essentielles sur notre fonctionnement.

Vous pouvez aussi nous contacter au restaurant au **04 75 84 52 32** ou par mail **bureau@restoscobeaumont.fr**

N'oubliez pas : les inscriptions se font au plus tard le 20 de chaque mois.

Une école où il fait bon apprendre

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école St Joseph reçoit 81 élèves répartis sur 3 classes. Avec une équipe enseignante stable et disponible et une équipe de parents dynamiques et engagés, une année riche de projets, d'événements, de rencontres et de travail est lancée. Deux temps forts ont marqué ce début d'année scolaire :

Le goûter de rentrée : un beau moment de convivialité

Ce goûter de rentrée a été l'occasion pour les enfants, les familles et l'équipe enseignante de se retrouver après de longues vacances d'été, et d'accueillir nos nouvelles familles. Au programme : un délicieux goûter préparé par les enfants, un diaporama sur les temps forts de l'année dernière et un atelier « photos » sur le thème de l'école.

La célébration de rentrée et la bénédiction des cartables : un beau moment d'échange et de partage

À l'occasion de notre célébration de rentrée nous avons eu le plaisir de recevoir notre évêque Monseigneur Pierre-Yves Michel. En toute simplicité, les élèves ont pu échanger avec lui autour de leur vie à l'école, de sa mission d'évêque et de sa vie de prêtre.

Cette belle après-midi s'est terminée par un temps de célébration à l'église de Beaumont-Monteux. Au cours de la célébration, nos cartables ont été bénis. Par cette bénédiction, l'évêque nous a encouragés à remplir nos cartables de beaux comportements, de belles rencontres pour nous aider à grandir et à donner le meilleur de nous-même tout au long de cette année.

D'autres projets verront le jour cette année pour permettre aux élèves de grandir dans toutes les dimensions de leur être : spirituelle, intellectuelle, physique, artistique, sociale…

Un projet collectif autour de la fraternité

Au retour des vacances de la Toussaint jusqu'à Noël tous les élèves de l'école participeront à un projet chorale. Ils apprendront à chanter ensemble, à moduler leur voix, à chanter en canon, à jouer avec les rythmes. Au terme de ce projet ils présenteront un spectacle de chansons sur le thème de la fraternité.

Le mardi 13 décembre 2016 certains d'entre vous sont venus écouter et applaudir nos choristes en herbe.

Des activités sportives

Une sortie raquettes et chien de traîneau à Fond d'Urle, un cycle piscine à l'espace aquatique Linaë à Tain l'Hermitage, des rencontres sportives inter-écoles (gymnastique, endurance, athlétisme)

Des activités citoyennes

Une intervention du SIRCTOM pour apprendre à mieux connaître, trier et réduire nos déchets, suivie par une visite du centre de tri de Portes-les Valence. Un projet autour des droits des enfants pour la classe de cycle 3

Agenda

Loto : dimanche 5 février 2017
Portes Ouvertes : samedi 18 mars 2017
Kermesse : samedi 24 juin 2017

Contact

N'hésitez pas à nous contacter pour rencontrer l'équipe enseignante.

Adresse postale :
21, rue des écoles
26 600 Beaumont-Monteux
Tél. et fax : 04 75 84 69 27
Mail :
ogec.ecolestjoseph@wanadoo.fr
Site internet :
www.stjoseph-beaumontmonteux.com

Une année à l'école Henri Matisse

GROUPE SCOLAIRE HENRI MATISSE

Renseignements Groupe scolaire :

Pour toute inscription, n'hésitez pas à nous contacter tout au long de l'année.
Groupe scolaire Henri Matisse
Mme Caroline Quélin
14 rue des écoles
26 600 BEAUMONT-MONTEUX
Tél. : 04 75 84 63 32
Mail : **ce.0260572f@ac-grenoble.fr**

Depuis la rentrée, l'école Henri Matisse accueille 122 enfants répartis en cinq classes.

Grâce à une équipe enseignante stable et avec la participation de l'Amicale Laïque, une équipe de parents dynamiques, de nombreux projets en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale ont pu voir le jour.

Comme chaque année, l'équipe enseignante s'est efforcée de proposer aux élèves des activités variées.

Ainsi, au cours de l'année 2015-2016 les élèves de CP jusqu'en CM2 ont bénéficié de séances d'escrime qui ont permis de faire découvrir un nouveau sport aux enfants du village.

M. Buzzarello, enseignant nature a également mené un travail sur l'environnement. Les élèves ont découvert quels étaient les insectes qui vivaient dans les rivières.

Lors d'une sortie au lac de Champos, ils ont pu en capturer afin de diagnostiquer la qualité des eaux de l'Herbasse. Au mois d'avril, les élèves de notre école ont eu le plaisir de convier leur famille à une soirée théâtre où chaque classe a pu faire découvrir des pièces travaillées à l'école. Les moyennes sections et les CE2-CM1 ont notamment travaillé sur le thème de Pierre et le loup. En fin d'année ces deux classes se sont rendues à Lyon afin d'assister à une représentation de cette œuvre à l'Auditorium.

Fin juin, les élus et les parents d'élèves ont été invités à la fête de l'école afin de voir le travail fait par leurs enfants.

L'année à venir s'annonce également riche en projets. Les plus grands ont déjà commencé les cours de natation à l'espace aquatique LINAË de Tain l'Hermitage qui a ouvert ses portes aux écoles dès septembre. Les CP seront également accueillis à leur tour dès le mois d'avril.

Les dates à ne pas manquer :

Loto : dimanche 22 janvier
Vide grenier : dimanche 23 avril
Fête de l'école : vendredi 30 juin

L'espace aquatique LINAË

L'Amicale Laïque fête ses retrouvailles

L'Amicale Laïque association de parents d'élèves, a toujours été **une association dynamique au sein du village**. Elle regroupe des parents d'élèves du groupe scolaire Henri Matisse qui ont su innover dans les manifestations, proposer à l'équipe enseignante des financements à la hauteur de leurs attentes pour les sorties scolaires des enfants, des cadeaux pour les fêtes de Noël… **Une fête a été organisée le 3 décembre 2016** afin de retrouver anciens et nouveaux membres, un moment de convivialité fort apprécié de tous, sachant qu'en l'espace de 7 ans, les bénévoles de l'association sont passés de 14 à 45 membres !

Le 8 avril 2016 s'est déroulée une soirée théâtre. L'occasion pour les enfants de Petite Section au CM2 (classes mélangées) de montrer leurs différentes mises en scène sur le thème des contes. Un **moment de rencontre entre enfants, parents, grands-parents et enseignantes, sous le signe de la convivialité**.

L'amicale a également innové avec la première édition d'un vide grenier le dimanche 10 avril 2016. Beaucoup d'exposants se sont retrouvés sous un soleil printanier. Les exposants satisfaits de leur journée

pourront réitérer cette expérience le dimanche 23 avril 2017.

L'assemblée générale s'est tenue le 23 septembre 2016. De la réunion, nous retiendrons que grâce aux bénéfices des actions (vente de goûters et de fruits, loto, carnaval, ventes de fleurs, vide grenier, fête de l'école…) les dévoués bénévoles de l'association ont pu **financer pour les enfants des abonnements pour l'école, des sorties scolaires, des spectacles, des projets pédagogiques** mais surtout pour cette année 2015-2016 proposer à la fête des écoles des structures gonflables pour les enfants.

L'équipe dirigeante de l'amicale est constituée de parents dynamiques et sympathiques lesquels sont bien épaulés par les enseignantes du groupe scolaire Henri Matisse

Présidente :
Valérie ZERROUKI
Vice-présidente :
Camille TUDICO
Trésorière :
Emeline THIEVENT
Vice-trésorier :
Julie HERITIER
Secrétaire :
Sylvie TEZENAS
Vice-secrétaire :
Elodie CARRONNIER

N'oublions pas les membres actifs sans lesquels les manifestations seraient difficiles à organiser :
Hicham AMINE, Fréderic BANNWARTH, Sandra BASTIAN, Sandra BAUDOUIN, Delphine BOSC, Jessica DOREL, Bertrand DOREL, Damien FERMOND, Malvina FERRIER, Elodie FLOCARD, Valérie GALVEZ, Isabelle GENEVEST, Estelle GIGONDAN, Olivier GIGONDAN, Régis GRENIER, Lionel HERITIER, Marc HUGON, David JULLIN, Didier LICONNET, Véronique LICONNET, Aurélie MACHON, Mélanie MATHY, Sylvie MARTEL, Franck PAGLIARO, Estelle PLANTIER, Sandrine RIFFARD, Simon RIFFARD, Nicolas RONJAT, Sophie SANCHEZ, Jérôme SAVEL, Karine TALLARON, Damien TEYTU, Damien TEZENAS, Laura THIERRY, Pierre THIERRY, Bertrand THIEVENT, Loïc VEYRAND, Stéphane ZERROUKI.

Au fil des prochains mois, les bénévoles proposeront diverses actions dont vous retrouverez les dates dans l'agenda de la municipalité. L'Amicale sera aussi présente lors du corso 2017.

Le FOOsTival 2016, 3è édition réussie !

Pour la troisième année consécutive, certaines soirées estivales du mois de juillet ont été placées sous le signe du sport et de la convivialité. Cette année, ce sont neuf équipes qui étaient représentées tous les mardis soirs pour se dépenser sur les terrains de foot et de pétanque. Loin de l'esprit de compétition, ce FOOsTival s'est à nouveau imposé comme un rassemblement loisir pour le plaisir du sport, le partage entre les générations et la vie du village. Six dates ont été retenues entre le 28 juin et le 2 août et plus de 160 personnes se sont retrouvées toutes les semaines avec les baskets ou crampons aux pieds pour certains, avec les boules dans les mains pour d'autres, et avec tous le sourire et la bonne humeur. Les rencontres opposaient chaque soir pendant 20 minutes des équipes mixtes de 5 joueurs sur le terrain de foot et deux doublettes à la pétanque. Les 9 équipes engagées étaient les Pompiers 1 et 2, les Amicoins 1 et 2, le FCH, El Temico, la relève, les boulistes et les Inter-moins-jeunes. C'est l'équipe des Pompiers 1 qui a remporté cette troisième édition et s'est vue remettre le trophée, qui a aujourd'hui rejoint les autres dans le hall de la Maison des Associations. L'été 2017 ramènera certainement l'esprit « FOOsTivalier » dans le village en espérant rassembler encore davantage de montérots !

Équipe les Pompiers1 : vainqueurs 2016 !

Les curiosités de Beaumont

La municipalité a travaillé cette année sur la réalisation d'un parcours permettant de partir à la découverte de quelques lieux qui ont marqué l'histoire de la commune ou qui sont aujourd'hui des petites curiosités… Alors nous vous proposons de suivre le BMx Géocaching à pied ou en vélo…

Cette promenade originale se compose de plusieurs étapes, l'ordre de celles-ci conseillant un itinéraire de 20 km. Mais le parcours peut être abordé très librement, selon vos envies et votre temps. A chaque étape de ce parcours, vous pourrez débusquer une petite boite. Ces boîtes sont de formes et de tailles diverses allant de la taille d'un tube homéopathique à celle d'un gros œuf kinder. Chacune de ces boîtes appelées « caches » contient un petit carnet que l'on nomme « logbook » qui vous permettra de laisser une trace de votre passage… Vous pourrez trouver ce parcours sous forme papier en mairie ou sous forme numérique sur l'application en ligne « Géocaching ». Nous tenons à saluer Max MOTTET pour son aide précieuse dans le repérage des curiosités de la commune et la réalisation de ce parcours. Nous remercions aussi tous les propriétaires qui ont autorisé le passage sur leurs parcelles.

Nous vous souhaitons une belle balade, de belles découvertes et une bonne recherche…

À vos baskets et vélos !

Les élus et leurs familles testent le parcours de Géocaching : les curiosités de Beaumont.

Le FCH toujours sur une bonne dynamique !

La saison 2016-2017 a redémarré au Football Club Hermitage sur la même dynamique que les saisons précédentes. Les plus jeunes continuent leur apprentissage en U7 (moins de 7 ans, 3 équipes) et U9 (4 équipes)

Ce travail est récompensé par

l'excellent début de saison de nos U11 (2 équipes) et de nos U13 (1 équipe), et se poursuit en collaboration avec Châteauneuf-sur-Isère en U15 (1 équipe) et U17 (2 équipes)

Cette école de foot intègre par la suite nos équipes seniors

masculines et féminines qui s'approchent du plus haut niveau départemental.

Mais le FCH est bien connu également pour l'ambiance qui y règne et son attachement à participer à la vie locale de ses villages (Beaumont-Monteux, Chanos-Curson et Mercurol-Veaunes). Sur Beaumont-Monteux, le concours de pétanque et la soirée beaujolais ont connu un franc succès.

Retrouvez les résultats et articles sur la vie du club sur notre site internet http://fc-hermitage.footeo.com

La chasse accompagnée

Et si vous décidiez de découvrir le monde cynégétique à travers la chasse accompagnée ?

La chasse accompagnée permet de chasser, avec une arme pour deux, dès l'âge de 15 ans et gratuitement pendant un an après une formation pratique élémentaire. Elle est accessible aux jeunes mais aussi à toute personne souhaitant découvrir la chasse avant de passer son examen du permis de chasser. Sur le terrain, vous devez être muni de votre autorisation délivrée par l'Office National de la Chasse et accompagné par un parrain de votre choix (maximum 4 parrains). Vos parrains désignés officiellement doivent être détenteurs du permis de chasser validé depuis plus de 5 ans. Le chasseur en devenir apprendra les bases fondamentales de la chasse : maîtriser et respecter les règles de sécurité ; respecter les règlements nationaux, fédéraux et locaux ; acquérir les gestes sûrs dans le maniement des armes ; découvrir et reconnaître les espèces protégées, chassables ou indésirables ; respecter les cultures et les autres usagers de la nature… L'éducation aux bonnes pratiques et au respect des règles de sécurité est en théorie la garantie d'un comportement adéquat du futur chasseur. Au-delà de cet apprentissage élémentaire, il est utile de rappeler que la chasse est un loisir, un sport, une activité saine,

de plein air, en harmonie avec notre monde rural. Une nouvelle saison de chasse a démarré, et notre association a le plaisir d'accueillir cette année deux jeunes pratiquants ayant le statut de chasseur accompagné : Lorine Pinguet et Loris Lopez. Nous espérons qu'ils effectuent une belle saison de chasse accompagnée et aussi une bonne préparation pour leur futur examen du permis de chasser. Les membres de l'ACCA de Beaumont-Monteux sont à la disposition de toutes les personnes désireuses de franchir le pas et découvrir notre passion.

Les Membres de l'A.C.C.A.

Championnat de France piste 1/8 4*4

Les 9/10 et 11 septembre 2016 s'est déroulée sur le circuit de modélisme de Beaumont-Monteux Voitures Radio Commandées la 5ème manche du championnat de France de la catégorie 1/8 4*4.

À cette occasion, 72 pilotes sont venus de toute la France en découdre et pour découvrir le circuit des Raisinières dont le revêtement a été complètement rénové en avril de cette année.

La météo très favorable a permis à tous d'apprécier la structure du club et ce nouveau circuit.

Les voitures propulsées par des moteurs thermiques de 3,5 cm^3 bouclent un tour de circuit en moins de 15s, soit une moyenne de 70km/h, pour une vitesse de pointe supérieure à 100km/h.

Dans ce cadre, le seul engagé du BMVRC pour cette manche a réalisé la course parfaite. Malgré des qualifications un peu décevantes, Anthony Abisset remporte haut la main sa demi-finale, puis la grande finale en restant en tête de bout en bout tout au long

des 45 minutes de course. Ce résultat le confirme en tant que l'un des meilleurs pilotes français de la catégorie, bien que le titre revienne à M. Arnaud Mathieu troisième sur cette course.

La qualité de l'organisation a été soulignée sur place et dans les médias spécialisés, par les participants, ainsi que par le président de la fédération française (FFVRC) présent sur place le dimanche. Le chronométrage, l'arbitrage, la buvette, le ramassage des voitures, l'intendance générale a été assurée sans faille grâce à l'engagement sans retenue des membres bénévoles durant ces 3 jours et ses nombreuses semaines de préparation. Le BMVRC est reconnu comme un club dynamique et fiable au niveau national, et nul doute qu'une nouvelle manche de championnat de France sera une nouvelle fois attribuée au club montérot.

Union Supporters Stéphanois BEAUMONT-CHATEAU

Le groupe USS Beaumont-Château est une association loi 1901 qui a fêté ses 10 ans d'existence à l'automne 2015.

Cette association regroupe des personnes de Beaumont-Monteux et des communes environnantes ayant toutes la même passion : Supporter l'Association Sportive de Saint-Étienne.

Pour cette saison sportive 2016/2017, le groupe est constitué de 84 personnes adhérentes âgées de 10 ans pour la plus jeune à 78 ans pour notre doyen.

Le bureau du groupe est constitué de 10 personnes. L'objectif principal de l'association est d'organiser des cars au départ de Beaumont-Monteux, soit pour se rendre au chaudron de Geoffroy Guichard, soit dans d'autres stades en France ou à l'étranger (Milan en 2015, Bâle en 2016) afin d'encourager les Verts. Cette saison et malgré les difficultés de plus en plus grandes pour se déplacer sur d'autres stades, le groupe a choisi d'organiser un car pour les matchs suivants :

- **Anderlecht - ASSE le 8 décembre 2016 à Bruxelles**
- **Montpellier - ASSE le 18 février 2017**
- **Marseille - ASSE le 15 avril 2017**
- **ASSE - Paris Saint-Germain le 13 mai 2017**
- **Nancy - ASSE le 20 mai 2017**

Ce programme, établi en début de saison, est susceptible d'évoluer en fonction des résultats de l'ASSE dans les différentes coupes nationales et européenne.

Si vous êtes intéressés pour participer aux activités de l'association, vous pouvez contacter :

Gaylord Machon au 06 11 16 41 35 (membre du bureau)

Eric Cluzel au 06 07 23 35 56 (vice-président)

Damien Bonnard au 06 31 99 70 79 (président)

Sportivement votre, Le bureau.

Les boules

L'année 2016 a été un bon millésime pour l'Amicale Boules. La réfection des jeux du boulodrome a été réalisée par la mairie. L'amicale a organisé une journée concours sport adapté. Tous les vendredis après-midi « boules Santé ». Le club participe aux AS du secteur de l'Hermitage. Les résultats ont été excellents. Pour les licenciés seniors : Raphaëlle CHABALET a été championne de la Drôme en doublettes 4ème division avec 2 licenciées de Chantemerle les Blés et participation au championnat de France à Béziers. Pour les licenciés juniors de l'école de boules de l'Hermitage présidée par Nadia BRUNEL. Filles -15 ans : Lætitia Brunel, championne de la Drôme au Combiné puis participation au championnat de France à Toulouse, qualifiée en doublettes avec Églantine REBATTET, participation au championnat de France à Béziers. Garçons -15 : Mathys CHABALET, champion de la Drôme au Combiné et participation au championnat de France à Toulouse, qualifié en doublettes avec Bastien ALGOUD participation au championnat de France à Béziers où ils perdent en 1/2 finale de la coupe de France, champion de la Drôme en tête à tête participation au championnat de France à Thonon. **Vous êtes tous invités à participer au concours sans licence.**

Forum des assos : déjà la 3e édition

Le samedi 3 septembre au matin les associations (la Banda Los Montéro's, le 2CV Club, Familles Rurales, le Krav'Maga, FCH, Coala 26, l'amicale boules, le BMVRC, les supporters stéphanois…) ont donné rendez-vous aux habitants de la Commune pour venir découvrir toutes les activités proposées pour cette nouvelle rentrée.

Cette année, une nouvelle association est venue participer au forum : Le cercle de la Fontaine. Cette association, menée par un groupe dynamique, propose de nombreuses activités à nos retraités (sorties, randonnées, jeux de cartes, boules…).

Chèque activité

Nous vous informons qu'à la rentrée prochaine, les chèques activités seront de nouveau proposés aux jeunes de 5 à 25 ans habitant la Commune mais aucun courrier ne sera envoyé. Aussi, vous aurez la possibilité de retirer ce chèque soit en Mairie à partir de mi-août, soit lors du forum des associations en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Pour les jeunes de plus de 16 ans, un certificat de scolarité devra être fourni.

Le 131è Corso se prépare

En 2017, le Corso se déroulera le dimanche 2 avril 2017.

Qui dit début d'année, dit début de la construction des chars. Nous vous attendons tous les mardis à la maison des associations à partir du 10 janvier à 20h pour la confection des fleurs.

La Banda Los Montero's

L'année 2016 a débuté le 16 janvier par notre traditionnelle assemblée générale au cours de laquelle un déficit important a été signalé à nos adhérents. Suite à cela des mesures ont été votées afin d'améliorer la situation.

Concernant **la Banda Los Montero's**, nous avons effectué 9 contrats. Ce chiffre est faible vis-à-vis des années précédentes. Un manque d'effectifs et l'obligation de faire appel à des musiciens extérieurs pour renforcer nos rangs expliquent ce faible nombre. Nous pouvons toujours noter notre implication sur la commune le 8 mai, le 11 novembre, le corso, le carnaval des écoles, la journée COALA et la fête de l'été.

Le 28 mai 2016 a eu lieu le concert de l'école de musique à la maison des associations. La prestation du groupe Los Pequeños a été très appréciée par les parents. Le soir, la Banda Los Montero's a accueilli l'orchestre « La Compagnie des Cuivres » de Bourg de Péage dirigé par Claude Corbin. Leur prestation fut d'une grande qualité musicale. Plusieurs musiciens de leur groupe font partis de nos renforts, nous avons eu beaucoup de plaisir à les entendre dans un autre registre musical. Un petit regret, le manque de Monterots présents dans la salle. En 2017, ce concert n'aura pas lieu, seule l'audition des élèves se déroulera le 20 mai 2017.

S'agissant de **l'école de musique** la rentrée 2016-2017 s'est bien passée malgré une diminution de l'effectif de 20 % par rapport à l'année 2015/2016. On compte ainsi 22 élèves. La diminution du nombre d'enfants s'explique sans doute par l'augmentation des tarifs et le regroupement des classes d'instruments. Nous avons participé au forum des associations du village le 3 septembre pour sa troisième édition.

La Banda au carnaval de Seynod le 19 mars 2016

Animation de mariage le 3 septembre 2016 á Colombier-le-Vieux

Enfin, pour la troisième année consécutive, nous intervenons sur la commune lors des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). En espérant qu'à l'avenir cette activité donne envie aux enfants de venir rejoindre notre école de musique.

Pour ce qui est des **activités extra-musicales**, nous pouvons noter principalement le repas de la Sainte Cécile ouvert à tous le 26 novembre 2016 avec sa traditionnelle messe à 18h suivie par la remise des diplômes aux élèves de l'école de musique. Nous reconduirons la « matinée boudin » le 15 janvier 2017. Cette matinée est pour nous un moment de convivialité et d'échanges avec l'ensemble des personnes présentes ce jour-là, alors venez nombreux !

Les classards s'invitent chez les dieux

Le corso 2016 s'est bien déroulé sur le thème « les Classards s'invitent chez les dieux », nous avions représenté l'Olympe sur notre char. Nous avons passé des mois tous ensemble, ce qui nous a permis de créer des liens et de passer des bons moments ainsi qu'un super week-end de folie et d'amusement.

Active encore et toujours sur votre commune !

Depuis juin un nouveau bureau : Sylviane DUFFAU, Présidente Dominique CHARRIN, Vice-Présidente - Danièle ROUSSET, Trésorière - Marlène FAYSSE, Secrétaire et Aline BANNWARTH, Secrétaire ajointe.

Membres : Marie-France Bérard, Nathalie Charre, Isabelle Debris, Régine Monneron, Marie Métral, Frédéric Porte, Joëlle Thiot.

Cette année trois nouveaux membres à l'association : Marlène, Aline, et Isabelle. Familles Rurales œuvre toute l'année pour vous proposer différents services :

• **L'accueil Périscolaire** de 7h15 à 8h30 et 16h30 à 18h30 pour lequel nous accueillons jusqu'à 30 enfants, et l'accueil du mercredi après-midi. L'aide aux devoirs est faite par une bénévole le mardi soir et par une animatrice le jeudi soir.

Malheureusement Marie-France Bérard, bénévole dans notre association depuis de nombreuses années, nous a quittés le 10 novembre. Nous regrettons déjà son optimisme et sa joie de vivre.

• **Les TAPS,** gérés par l'association par délégation de la Mairie, ont lieu les mardis et vendredis après-midi et pour lesquels sont proposées des activités autour des loisirs créatifs, des jeux, de la musique, du sport par les animatrices et des intervenants.

• **L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :**

- Pour les vacances d'hiver, 30 enfants ont profité des activités autour de la Nature, pour préparer l'arrivée du printemps.
- Pour les vacances de printemps, 30 enfants ont vécu au rythme des cow-boys et des Indiens.
- Pour les vacances de la Toussaint, au programme autour de l'automne : Chasse au Trésor, grand jeu sportif, parcours relais et activités diverses pour 30 à 40 enfants.
- Au mois de juillet, 91 enfants ont profité des espaces de jeux, de sports, et des ombrages dans une bonne ambiance entraînés par Amandine et son équipe d'animatrices.
- 20 grands de 8 à 12 ans ont pu partir cinq jours en camping avec 2 animatrices sur une base de loisirs où ils ont retrouvé des enfants d'un autre accueil de loisirs Familles Rurales et partagé avec eux la vie quotidienne du camp. Au programme VTT, Escalade, Randonnée, Grands Jeux, Veillées.

• **Le portage des repas**, service en partenariat avec le CCAS de la Mairie.

• **Les activités diverses pour adultes et enfants :**

- Gym-renforcement musculaire avec une participation de 19 personnes entraînées par Benjamin SAGE
- Relaxation pour 11 personnes avec Claudine AURAND
- Danse Modern Jazz pour 9 petites danseuses qui ont entre 6 et 8 ans, elles sont encadrées par Gaëtan MONGE
- Ping-Pong : 13 personnes échangent des balles dans une ambiance conviviale et détendue.

Puces couturières

Une première pour les bénévoles de l'association Familles Rurales, organisées à la salle ERA, le 16 octobre dernier. Ce fut l'occasion pour les amatrices du fait main de vendre leurs surplus de tissus, mercerie, laines, peinture, papiers, tampons, et autres accessoires créatifs. La manifestation a été une réussite puisque les 50 tables de la Salle ERA ont été réservées à l'avance par les vendeurs, et que les visiteurs ont été très nombreux à venir flâner et acheter ! Il y

en avait pour tous les goûts et toutes les bourses. Les exposants réclament déjà la date de nos prochaines Puces. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous réitérerons l'événement en octobre 2017. Merci à tous les montérots qui nous ont aidés à promouvoir l'événement et aux nombreux visiteurs qui ont fait de cette manifestation une franche réussite !

Date à retenir :

• **Printemps 2017 : Participation au Corso**

N'hésitez plus, venez rejoindre Familles Rurales, une équipe dynamique et attentive aux besoins de chacun ! Pour nous contacter : **04 75 84 54 33** (Le soir uniquement) **famillesrurales.bmt26@orange.fr**

Pour toutes nos manifestations : **famillesruralesevent@gmail.com**

Pour l'Accueil de Loisirs, l'Accueil Périscolaire et les TAPS : **A. SANCHEZ - 04 75 84 70 95 ileauxenfants.alsh@orange.fr**

Aide à Domicile en Milieu Rural

L'aide à domicile en milieu rural est la référence du service à la personne, forte de 70 ans d'expérience, l'ADMR est le premier réseau français de proximité, la référence des services à la personne. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre gammes :

AUTONOMIE
DOMICILE
FAMILLE
SANTÉ

Proximité et Solidarité : la personne est au cœur de notre projet. L'ADMR propose une large palette de services. Auprès des familles : grossesse, hospitalisation, garde d'enfant à domicile…

Auprès des personnes âgées : ménage, préparation et présence au moment des repas, courses, aide à la toilette… Auprès des personnes handicapées : des auxiliaires de vie les accompagnent pour plus d'autonomie et assurent de bonnes conditions de vie et de sécurité… Auprès de tous : les personnes qui sont en activité peuvent concilier ainsi vie professionnelle et vie privée (entretien de la maison, repassage).

Pour les personnes n'ayant aucune prise en charge il existe aussi un service mandataire avec un accompagnement administratif. Les personnes bénévoles de l'ADMR de Beaumont-Monteux se déplaceront pour évaluer, suivant les besoins de chacun : répondre à vos questions, constituer un dossier, faire une demande de prise en charge…

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignement concernant une aide ponctuelle ou durable.

Pour nous joindre :

Pilar LAUVIE : 04 75 84 74 58
Marie-Chantal BLACHE : 04 75 41 44 92 ou 06 81 38 14 62

Pour joindre notre bureau de l'ADMR à Châteauneuf-Sur-Isère 2 Rue des Écoles.

Tél. : 04 75 48 58 50
Mail : admr.chateauneuf-sur-isere@orange.fr
Vous serez les bienvenus !

Le Cercle de la Fontaine

Au Cercle de la Fontaine, nous sommes 76 adhérents. L'année s'est bien déroulée dans une bonne ambiance.

Notre rendez-vous du jeudi pour les cartes et les boules se passe bien avec une vingtaine de participants, le lundi pour la gym nous sommes une dizaine, le mardi, pour la marche le nombre varie beaucoup selon le temps et les ennuis de santé.

Nous continuons nos 2 coinches dans l'année (février et novembre), nos 2 ou 3 repas dans l'année et un pique-nique en été.

Nous participons à la semaine bleue avec le CCAS. Cette année la pièce de théâtre avec le TGB de Granges-les-Beaumont a connu un vif succès.

Pour le corso nous confectionnons un char et nous frisons des fleurs. Pour faire un voyage nous sommes toujours très justes en nombre de participants aussi pour le prochain nous invitons tout le monde à se joindre à nous. Comme chaque année nous avons fait un goûter au stade pour les enfants du Centre de loisirs au mois de juillet. Les enfants apprécient beaucoup ce moment.

Notre prochaine assemblée générale est prévue le 17 janvier 2017.

Gym Séniors

Tous les lundis de 10h à 11h, la kiné propose, dans une ambiance chaleureuse, des cours de gymnastique : renforcements musculaires adaptés, équilibre et étirements pour apprendre à se détendre et rester en forme.

Soyez les bienvenus.

Une année au Comité des fêtes !!!

2016 a débuté le 10 janvier avec la fameuse Matinée Huîtres qui a réuni un grand nombre de Monterots.

Puis nous avons confectionné notre char le « Corso des Présidents », dans le hangar gentiment prêté par les familles Boisset, que nous remercions chaleureusement ! Le 17 juin, nous avons accueilli le soleil chantant des gipsy avec Luna Del Sol. De quoi

bien fêter l'arrivée de l'été, sur la place du village ! Leur enthousiasme et talent ont enchanté petits et grands. Tout comme La Banda Los Montero's, qui nous accompagne chaque année avec plaisir depuis 2008.

Puis, après un bel été passé au Foostival (saluons d'ailleurs la 1ère place en partant de la fin de notre équipe constituée avec la St Vincent : « El Temico » !!!), le soleil nous a suivis à l'Intermonterots le 10 septembre ! Dix équipes ont participé : Charivari, FCH, La relève, La St Vincent, l'Amicale laïque, les Amis du Lotiss, Les Boules, les Classards, Les Cop's et les Pompiers, que nous remercions sincèrement pour leur implication. Ils ont pu s'affronter dans des jeux rocambolesques : Verres Pong, Toile d'araignée, Relais jeu d'eau, La vache sans tâche, Duels de Sumos, Relais Sudoku, Yams et Billard géant, tout en se triturant l'esprit avec notre habituel quiz.

Félicitations à l'équipe de la Saint Vincent, vainqueur de cette 8ème édition et aux Amis du Lotiss (2èmes) et l'Amicale laïque (3èmes).

Un grand merci à tous pour votre participation à la réussite de nos

manifestations et soyez prêts : en 2017, on recommence !

Merveilleuses fêtes de fin d'année à vous tous.

Les membres du Comité des fêtes, Antoine, Aurélie, Axelle, Bernard, Cathy, Christian, Éric, Franck, Gilbert, Gilles, Luc, Manu, Mireille, Nathalie, Nico, Patrick et Philippe.

Comité St Vincent

Après une année bien remplie, le Comité de Saint Vincent clôture son année par l'organisation de son 4ème réveillon de la Saint-Sylvestre. En effet, celui-ci remporte un grand succès.

Si vous souhaitez fêter le passage en 2017 et vous amuser avec nous, n'hésitez pas à nous contacter pour réserver.

Anne-Marie 06 81 50 90 80 ou Emmanuel 06 10 23 12 91 après 18h.

Menu à 68€ tout compris

Foie gras de canard maison, compotée d'oignons à la figue et ses toasts

Pavé de loup sauce champagne et sa julienne de légumes

Trou normand

Pavé de cerf, tombée de topinambour et poire au vin, réduction de vin aux épices

Trilogie de fromage

Assiette gourmande

Vin, Café, pain

Soupe à l'oignon

Parking surveillé, soirée animée par « Light Music »

Les membres du comité St-Vincent vous souhaitent de passer de belles fêtes de fin d'année.

Paroisse St Sébastien

La Paroisse est le lieu le plus significatif dans lequel la communauté chrétienne se forme et se manifeste. Elle est appelée à être une maison familiale, fraternelle et accueillante. Au cœur de l'action catéchétique nous avons à servir la conversion et à la vivre. Nous sommes des disciples missionnaires appelés par notre manière d'être, que c'est par le Christ que nous vivons. Notre baptême n'est qu'une étape qui marque le début de notre vie de foi et nous plonge dans l'amour de Dieu. Ainsi pour cette année 2016-2017 Mesdames Annie LAURENT et Marie-Thérèse PROMAYON s'engagent avec confiance et joie à accompagner les enfants sur le chemin qui va les amener à mieux connaître Dieu et l'histoire des chrétiens. La catéchèse est un acte essentiellement ecclésial… c'est l'Église, en tant que communauté de tous les fidèles chrétiens, qui est éducatrice de la foi et par leur baptême, tous les membres de l'Église, quel que soit leur âge, sont catéchistes. Notre communauté de Saint Sébastien est vivante, en équilibre entre l'évangélisation, le service et la prière.

Pour en témoigner le 12 novembre, notre ami Jacques VOLLE est devenu laïc consacré par l'Évêque de Valence, à la suite de Jésus, dans la famille spirituelle du Bienheureux Charles de Foucauld. En faisant vœu de célibat, il donne totalement sa vie au Christ et s'engage à vivre tous les jours l'évangile dans l'amour du Père et au service de ses frères.

« Mon Père, Je m'abandonne à toi, fais de moi ce qu'il te plaira. Quoi que tu fasses de moi, je te remercie. Je suis prêt à tout, j'accepte tout. Pourvu que ta volonté se fasse en moi, en toutes tes créatures, je ne désire rien d'autre, mon Dieu. » Extrait de la Prière de Charles de Foucauld.

Responsable de la Paroisse et contact Mairie : Par délégation du Père Philippe Maurin

Marie-Chantal Blache : 04 75 41 44 92 - 06 81 38 14 62

Contact pour la Catéchèse :

Annie Laurent : 04 75 84 72 00

Marie-Thérèse Promayon : 04 75 84 55 67

Équipe liturgique (préparation des célébrations) : Marie-Thérèse Promayon : 04 75 84 55 67

Marie-Chantal Blache : 04 75 41 44 92

Équipe Funérailles :

Jacques Volle : 04 75 84 70 30

Joëlle Thiot : 04 75 84 63 89

Henri Pouyet : 04 75 07 30 21

Denise et Jean Guinet : 04 75 84 63 41

Les Inter Jeunes à St Tropez !

L'adjudant Albertin et ses Albertinettes ont déambulé dans les rues du village lors du corso 2016, bien loin de leur brigade de St Tropez. Gendarmes et Gendarmettes ont eu fort à faire, leur prison n'étant pas infranchissable pour répondre aux ordres de leur adjudant-chef !

Charivari

Beaumont-Monteux est entré dans le monde d'AVATAR ! Le temps d'un corso, Jake Sully et les célèbres Avatars de Pandora, (tous d'authentiques Charivariens !) ont pris possession des rues de notre petit village.

Ravis de l'accueil enthousiaste qu'ils ont reçu pour leur transformation quelque peu bleutée, toute l'équipe de Char'ivari, emmenée par son nouveau président Patrick Presse, vous donne

rendez-vous l'année prochaine pour un char qui sera lui aussi haut en couleurs !

On expose !

Événement culturel des 24 et 25 septembre 2016

Week-end riche en art, 180 œuvres ont été présentées à Beaumont-Monteux. **5 artistes et 37 amateurs** ont permis la réalisation de cette exposition répartie dans le hall de la mairie et dans la salle des fêtes. Modelage avec **Maryline Roche**, sculpture avec **Dominique Valour**, photo

et peinture ont constitué cet ensemble. 2 peintres reconnus étaient présents, **Nadette Tournier et Murielle Durand**. Ces 4 artistes ont été très actifs dans les échanges avec les visiteurs. Leur assistance auprès du travail des amateurs a permis d'avoir une exposition de cette qualité.

À la salle des fêtes, les peintures des amateurs avec des inspirations très variées : Miro, Dali, Arcimboldo…, personnel. 5 passionnés de photos ont aussi présenté leur travail bien intégré dans les peintures.

Frédérique Metzler, photographe, a animé un groupe de 6 jeunes dans un travail pictural sur le thème de la vigne. Nos 6 jeunes ont réalisé un travail assidu avec une volonté de bien faire, l'encadrement a bien aidé.

Nadette, notre artiste, a attiré la curiosité surtout chez les jeunes par une démonstration « participative » d'aquarelle.

Nos 37 exposants étaient enchantés de leur week-end.

Merci aux visiteurs et à la municipalité de Beaumont-Monteux.

Vochora : Concert du chœur Madrigal de la vallée du Rhône

Le chœur Madrigal s'est produit en **concert samedi 11 juin à l'église de Saint-Sébastien**.

Dirigé par son fondateur, **Gérard Lacombe**, et composé d'une trentaine de chanteurs de Drôme-Ardèche, il a transporté les spectateurs dans leur répertoire raffiné des grands motets de Monteverdi, Shütz et de J.S.Bach accompagnés à l'orgue par Valéry Imbernon.

Il a été deux fois lauréat du concours de chant choral de Craponne. Soirée garantie en émotion !!

B2L : Merci pour votre participation !

La B2L fonctionne depuis plus d'un an et déjà nous avons installé un nouveau meuble pour pouvoir proposer à tous un maximum d'ouvrages.

Nous acceptons toujours les livres, malheureusement nous ne pouvons tous les prendre… Faites nous suivre seulement les livres que vous avez envie de trouver à la B2L.

Un grand BRAVO à nos lectrices et lecteurs !!!!

Les mercredis des petites vacances scolaires, des lectrices ou lecteurs viennent lire des histoires aux enfants… histoires de sorcières, de monstres…

Faites-vous connaître auprès du secrétariat si vous voulez passer un moment privilégié avec les enfants et leur lire une histoire.

La B2L est située dans le hall de la mairie, pendant les heures d'ouverture de celle-ci. Son principe :

« Je prends un livre si j'en pose un »

Horaires :
lundi de 12h30 à 18h30
du mardi au vendredi de 12h30 à 17h

Humoristes : 300 !

C'est le nombre de spectateurs présents lors du spectacle tout public **« 10 trucs de ouf !!! »** présenté à la salle des fêtes samedi 20 août et organisé par le Festival National des Humoristes.

La Cie Absolu, Thierry Nadalini et Stéphane Molitor, a revisité de façon parodique et unique les grands classiques de la magie : gobelets, anneaux chinois, cordes, mentalisme, excapologie, cartes, pickpocketisme et beaucoup d'humour, tout était réuni pour une fin d'après midi réussie.

Pôle de santé : Les travaux ont débuté

Les appels d'offres réalisés et les entreprises choisies, le réaménagement en pôle de santé de l'ancien local de l'école de musique a commencé début Novembre.

La durée des travaux étant estimée à 6 mois, la municipalité espère pousser la porte de ce pôle de santé au cours du **2e semestre 2017**.

Recherche de médecins généralistes

La municipalité travaille toujours sur **la recherche de médecins généralistes** qui pourraient occuper les 2 cabinets prévus dans le pôle de santé.

Séduire des médecins pour leur installation sur Beaumont-Monteux, c'est les informer de tous nos atouts dans ce village où il fait bon vivre.

Quelques réunions, en présence de personnes compétentes dans ce domaine, nous ont permis de mettre en avant tous les arguments pour réussir.

Une vidéo a été réalisée pour présenter les atouts de notre commune.

La mobilisation de tous est importante pour réussir.

Rencontre avec les professionnels de santé de la commune : un moment réussi

Vendredi 2 septembre dernier, les élus ont organisé un apéritif où étaient conviés tous les professionnels de santé de la commune.

Cette soirée a permis qu'ils puissent **faire connaissance** pour certains entre eux et avec les élus. Elle a également été un **moment d'échange** sur leurs différents métiers, sur le sujet de la « recherche de médecins », et a permis de nous indiquer quelques pistes pour nos recherches.

Les professionnels ont aussi pu voir les locaux et le plan du futur pôle santé où seront installés l'ostéopathe et les infirmières à l'issue des travaux.

Infos utiles :

OSTÉOPATHE
M. Alexandre
Tél. 06 75 02 61 47

INFIRMIÈRES
Mme Bouchareychas
Tél. 06 87 24 88 82

Mme Carroza
Tél. 06 07 09 07 13

Mme Feix
Tél. 06 12 18 11 03

KINÉSITHÉRAPEUTE
Mme Sabé
Tél. 04 75 84 05 75

CHIRURGIEN-DENTISTE :
M. Incognito
Tél. 04 75 40 00 64

La rencontre avec les professionnels de santé de la commune, un temps d'échange et de convivialité.

Les travaux du futur pôle de santé ont commencé.

EN COURS...

Révision du PLU

Le PLU en vigueur sur notre commune a été adopté en décembre 2004 et a déjà fait l'objet de quatre modifications et d'une révision simplifiée.

Plusieurs évolutions législatives sont intervenues entre juillet 2010 et octobre 2014 (Grenelle 2, ALUR) qui imposent à la commune une révision de ce PLU.

Le conseil municipal a délibéré le 2 mars 2015 pour lancer la procédure de révision.

Après des rencontres avec différents intervenants (SCOT, Communauté de Communes, chambre d'agriculture, LPO…), un cahier des charges a été établi en collaboration avec le CAUE de la Drôme afin de lancer une consultation auprès de bureaux d'études.

Après analyse des offres et rencontre avec les différents candidats, le cabinet URBARCHI associé à ECO STRATÉGIE a été retenu.

Une première réunion publique qui s'est déroulée à la Salle des Fêtes le 27 juin 2016 a permis de **présenter à la population le cabinet retenu et d'échanger sur les grandes orientations** réglementaires des nouveaux documents d'urbanisme (orientations imposées par le SCOT, le PLH…).

Une délibération complémentaire a été prise le 18 octobre 2016 afin de préciser les objectifs du PLU et les modalités de concertation.

À ce jour, **le bureau d'études est dans la phase diagnostic** (recensement de la population par quartiers, enquête auprès des agriculteurs et des entreprises de la commune, inventaire et localisation des différents réseaux…).

De nouvelles réunions publiques auront lieu au cours de l'établissement de ce document ; **un registre est ouvert en Mairie afin de recueillir vos observations**.

+ sur www.beaumontmonteux.fr

Modification du PLU en zone Agricole et zone Naturelle

Plusieurs évolutions législatives (Grenelle 2, ALUR, loi MACRON) ont modifié les principales dispositions du Code de l'urbanisme.

Le règlement des zones agricoles du PLU actuel ne permet pas l'extension des habitations existantes et le règlement des zones naturelles n'est plus appliqué par la DDT (Direction Départementale des Territoires). Suite à ces dernières évolutions (loi Macron d'août 2015), la municipalité a donc décidé de **procéder à une modification du PLU** pour intégrer ces dernières dispositions qui permettront des extensions mesurées des constructions d'habitations existantes ; la construction d'annexes et de piscines selon des modalités précises dans les zones A et N.

Cette modification du PLU initiée par une délibération du conseil municipal en juillet 2016 s**era effective au cours du deuxième trimestre 2017**.

Pensez à contacter la Mairie avant toute démarche pour connaître les dernières évolutions du PLU dans ces zones.

La Commission Aménagement du Territoire

Du nouveau à la caserne « Le Châtelard »

En 2015, **189 interventions** ont été réalisées sur Beaumont Monteux et Châteauneuf sur Isère mais aussi sur bien d'autres communes (14). Les **47 hommes et femmes** qui composent l'effectif du « Châtelard » **sont intervenus en moyenne 1 jour sur 2**.

Le 1er avril 2016, et ce n'est pas un poisson, le centre du « Châtelard » a accueilli 6 nouveaux sapeurs pompiers volontaires par voie de mutation. En effet la caserne de Chanos Curson a définitivement fermé ses portes en raison d'un nombre d'intervention faible et d'un effectif limité. Aujourd'hui, tous parfaitement formés et intégrés, ils interviennent à nos côtés sur les 3 communes de Beaumont Monteux, Chanos Curson et Châteauneuf sur Isére.

Les calendriers ont été distribués sur les 3 communes où un accueil chaleureux nous a été réservé.

L'ensemble des sapeurs pompiers vous remercient pour votre générosité et vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et une **HEUREUSE ANNÉE 2017**.

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques, dissimulation des réseaux téléphoniques Chemin des Raisinières et du Chemin du Stade

La commune poursuit sa politique d'enfouissement des réseaux, à la fois dans un **souci d'amélioration esthétique** du paysage de notre village, et aussi afin de **sécuriser la distribution énergétique et les communications**. Ainsi, en mars 2016, le conseil municipal approuva ces opérations Chemins du Stade et des Raisinières, financés principalement par le SDED, (syndicat départemental d'énergie de la Drôme) auquel adhère Beaumont-Monteux.

Agent territorial d'animation

Marion CHANCRIN, 32 ans

Je travaille au contact des enfants, ce qui m'apporte un fort épanouissement personnel. Je suis titulaire d'une licence STAPS éducation et motricité depuis 2007 et d'une formation de diététicienne depuis 2011. Depuis février 2016, j'assure la surveillance pendant la pause méridienne et j'anime des activités lors des TAP's pour les enfants de l'école Henri Matisse. Je travaille en parallèle au « Sou des Écoles » de Tain l'Hermitage en tant qu'animatrice au centre aéré. Je pratique le tennis à Gervans.

Services techniques

Antoine MACHON, 29 ans, marié, 2 enfants

Je suis titulaire d'un Bac STT (Sciences et Technologies Tertiaires) et d'un brevet assistant Chef de chantier travaux publics. J'ai été salarié pendant dix ans dans des entreprises de Travaux Publics. Depuis le 5 septembre 2016, j'ai intégré le service technique pour un CDD d'un an. Passionné de sport, je pratique le tennis, le football, le ski et snowboard.

ENVIRONNEMENT

Aménagement du monument aux morts

Les élus ont souhaité **embellir le monument aux morts** et l'espace public autour.

C'est pourquoi, un ravalement du monument aux morts a été effectué, et ses abords immédiats rafraîchis.

Les terrains de boules ont été repris et du mobilier urbain : tables, bancs… seront été mis en place très prochainement.

Attention : Objets perdus !

Les **îlots propreté** ne sont pas destinés à recevoir vos **encombrants** ! Par respect pour tous les habitants du village vous êtes priés d'emmener vos encombrants à la déchetterie de Mercurol, ZA les Lots.

Horaires : En hiver : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 16h30 - En été : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Déjections canines

Afin de lutter contre ce désagréable cadeau que nous laissent les chiens, mais aussi et surtout leurs maîtres, sur les trottoirs et places du village, **la municipalité a posé quelques panneaux cette année**. Ces panneaux rappellent que pour des questions d'hygiène, de bien-être et de savoir vivre, il est interdit de laisser son animal satisfaire ses besoins dans l'espace public.

Panneau d'affichage libre

Chaque commune, en fonction de sa population, est tenue de prévoir un emplacement destiné à la libre expression.

Cette obligation a été remplie par la commune de Beaumont-Monteux cette année, en procédant à la pose d'un panneau double face d'affichage libre, place de la Mairie.

Budget 2016

Budget fonctionnement de la commune : 1 529 945 €

Taxes foncières et habitation :
16,91 €
Résultat reporté 2015 :
+ 29,46 €
Dotations communautaires :
+ 31,80 €
Dotations d'état :
+ 7,25 €
Revenus : immeubles, pylônes,…
+ 14,58 €
= 100 € de recette

Avec 100 € de recette :

On prévoit les dépenses suivantes :

Structure : personnel, indemnités	26,91 €
Fonctionnement général	11,90 €
Services (télécoms, nettoyage, assurances...)	5,54 €
Entretien des bâtiments	2,85 €
Entretien voies et réseaux	1,16 €
Entretien du matériel	1,18 €
Écoles : fournitures scolaires	0,59 €
Investissements : financement, dotations	39,91 €
Subventions des associations, CCAS, SDIS, TAP, Assainissement	9,24 €
Intérêts & charges exceptionnelles	0,82 €

Les taux 2016 des taxes locales, habitation et foncières, sont restées identiques au titre de la commune depuis 2014 malgré des diminutions de certaines dotations de l'ÉTAT
L'effort sur les investissements en 2016 est resté modéré, très certainement un report sur 2017 se fera. La prévision du résultat reporté 2016 sera plus élevée.

Budget investissements 2016 : 1 064 423 €

Mobilier et matériel — **35 822,13 €**
- Matériel écoles
- Mobilier divers

Voirie — **149 690,00 €**
- Voirie diverse
- Place publique ER1
- Extension cimetière
- Défense incendie

Aménagement — **103 000 €**
- Giratoire RD67/RD101
- Tennis & complexe sportif
- Accessibilité bâtiments et voirie

Bâtiments — **200 605,00 €**
- Bâtiments divers
- Aides énergie
- Vidéosurveillance
- Acquisition commerce
- Extension garages municipaux

Social — **320 000 €**
- Structure de santé

Opérations — **121 305,87 €**
- Emprunts
- Opérations financières

Réseaux — **94 000 €**
- Réseaux secs

P.L.U — **40 000 €**
- Révision Plan Local d'Urbanisme

HTCC (Hermitage-Tournonais Communauté de Communes)

Hermitage Tournonais Communauté de communes est le résultat de la fusion effectuée le 1er janvier 2014 des deux Communautés de communes Pays de l'Hermitage et du Tournonais.

Cette décision résultait de la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010 dont un des objectifs était de renforcer l'intercommunalité.

À partir du 1er janvier 2017 la communauté de communes s'agrandit encore.

Les communautés de Pays de Saint-Félicien et de Pays de l'Herbasse seront intégrées à notre territoire, pour former une nouvelle communauté d'agglomération (la 3ème de la Drôme après celles de Valence et de Montélimar et la 2ème de l'Ardèche). Aussi, la nouvelle entité passera de 108 à 71 délégués. Le siège social sera situé à Mauves, rue des Condamines.

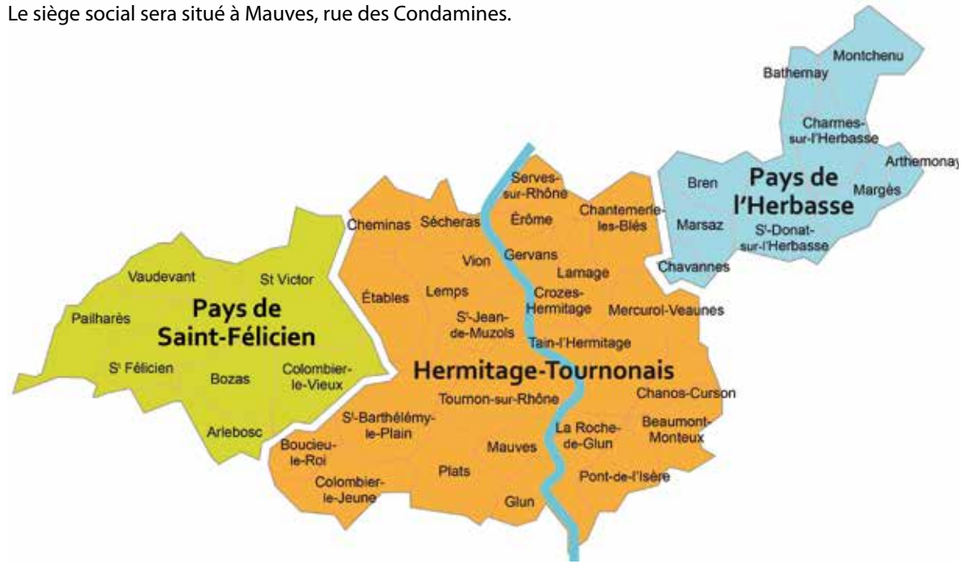

Fermeture de la trésorerie de Tain

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a pris la décision de fermer la trésorerie de Tain l'Hermitage. **Malgré l'opposition des élus, la fermeture** du centre des finances publiques avenue du président Roosevelt à Tain **sera effective au 23 décembre 2016**. À compter de cette date, le SIP (Service des Impôts des Particuliers) sera transféré **15 avenue de Romans à Valence.**

Tél. 04 75 79 51 60

mail : sip.valence-nord@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 08h30 à 11h45 de 13h30 à 16h

Du Mercredi au Jeudi : de 08h30 à 11h45. Le Vendredi : de 08h30 à 11h45 de 13h30 à 16h

calendrier

Dates	Manifestations	Lieu
décembre 2016		
31	Comité St Vincent : réveillon	Salle des fêtes
janvier 2017		
6	Commune : vœux	Salle des fêtes
14	Familles rurales : prix des illuminations	Centre aéré
8	Comité des fêtes : matinée huîtres	Salle des fêtes
15	La Banda : matinée boudins	Salle des fêtes
21	Pompiers : Sainte-Barbe	
22	Amicale Laïque : loto	Salle des fêtes
29	ACCA : matinée boudins	Salle des fêtes
février 2017		
5	École St Joseph : Loto	Salle des fêtes
12	Amicale Boules : matinée saucisses	Salle des fêtes
16	Cercle de la Fontaine : coinche	Salle des fêtes
18	Amicale Laïque : carnaval	Salle des fêtes
mars 2017		
10	Comité St-Vincent : soirée femmes	Salle des fêtes
avril 2017		
1	Comité St-Vincent : Bal	Salle des fêtes
2	Comité St-Vincent : Corso	Village
23	Amicale Laïque : vide grenier	Salle des fêtes
mai 2017		
7	FCH : saucisses	Salle des fêtes
8	Amicale Boules : concours de longue	Stade bouliste
20	La Banda : Audition	Maison des associations
20	Amicale boules : concours sans licence	Stade bouliste
juin 2017		
16	Comité des Fêtes : fête de l'été	Salle des fêtes
24	Fête de l'école St-Joseph	Salle des fêtes
30	Fête de l'école Henri Matisse	Cours de l'école

BEAUMONT MONTEUX

IMPRIM'VERT® ImprimerieBlachon
Conception : www.sevanova.com